



Les ministres du gouvernement Ayrault réunis en séminaire le 19 août 2013 au palais de l'Élysée.

## 2025 ? Non, 2013 !

Le gouvernement a donc opéré sa rentrée par un séminaire sur « la France en 2025 ». Personne n'est dupe. Les élucubrations sur ce qui se passera dans plus de dix ans ne peuvent masquer les enjeux immédiats de la rentrée.

Les principaux ministres étaient si peu convaincus du sérieux de cette réflexion qu'ils ont rivalisé en déclarations toutes plus farfelues les unes que les autres.

La palme revient sans nul doute au ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, qui a, selon l'AFP, jugé « réaliste » un retour au plein emploi en 2025 (!) dans une France qui devrait avoir « pleinement recouvré sa souveraineté budgétaire ». Ah bon ? La France avait donc perdu sa souveraineté budgétaire ?

Pour cause de TSCG, peut-être ? Plus sérieusement, le quotidien patronal *Les Echos* énumère les sujets « à hauts risques pour le gouvernement » : « Budget, fiscalité verte, retraites, réforme pénale, rythmes scolaires, fonction publique. »

Avec cette précision : « Le dossier des retraites inquiète tout particulièrement l'exécutif. » Si l'opinion ne semble pas pour le moment trop se braquer contre cette réforme, il y a toujours un risque, il faut faire très attention », confie-t-on dans l'entourage de François Hollande. »

Et l'éditorialiste d'enfoncer le clou : « C'est un tournant du quinquennat, car l'heure n'est plus à la mise en œuvre des 60 propositions du candidat Hollande (...). C'est un tournant aussi pour la méthode Hollande consistant à s'appuyer sur les partenaires sociaux pour faire bouger les lignes. Une méthode qui va trouver ses limites : le clash sur les retraites, comme sur l'indemnisation du chômage. »

Nul ne peut prédire l'ampleur que revêtira la journée de grèves et de manifestations du 10 septembre, mais les inquiétudes du patronat révèlent la réalité de la situation.

# Quelle contre-réforme des retraites ? Crise et contradictions au sommet de l'État

Daniel Shapira

Les informations contradictoires se multiplient, distillées à petites doses par diverses sources gouvernementales dans la presse. On aurait tort de n'y voir que manœuvres. Le fond est bien la crainte du gouvernement, résumée ainsi par *Le Parisien* (4 août) : « Où mettre le curseur ? A son tour, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault semble peiner à trouver son chemin pour bâtir "sa" réforme des retraites. Penche-t-il pour repousser l'âge de départ ou pour allonger la durée de cotisation ? »

En déplacement hier dans les Yvelines, sur le thème de la pénibilité au travail, le Premier ministre est resté discret. Mais son gouvernement semble préparer une réforme dilatoire car basée sur un allongement de la durée de cotisation... après 2020 et progressivement. »

A propos de l'hypothèse du report après 2020 d'un nouvel allongement de la durée de cotisation, *Le Figaro* (13 août) citait une source gouvernementale indiquant : « Le faire avant, ce serait la loi de l'enquiquinement maximum : cela ne rapporterait pas grand-chose et reviendrait à durcir les mesures de la réforme Fillon de 2003 que la gauche a combattues. »

Et plusieurs déclarations de dirigeants du PS abondent dans le même sens contre un nouvel allongement immédiat de la durée de cotisation.

Ainsi Julien Dray, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, déclarait le 12 août : « Je ne crois pas à l'urgence de cette réforme. Il faut écouter les syndicats. »

Et Jérôme Lambert, député PS de la Charente, d'ajouter : « J'ai vu que l'UMP allait consulter ses adhérents sur les retraites, le PS serait bien inspiré de le faire aussi. Jamais nous n'avons débattu de l'allongement de la durée des cotisations. »

Mais les avis diffèrent. Ce mardi 20 août, sur France Info, le ministre du Travail, Michel Sapin, s'est prononcé pour un allongement de la durée de cotisation en insistant : « Puisque l'on vit plus longtemps, il faut une durée de cotisation qui soit plus longue, sinon chacun voit bien que personne n'est capable d'assurer le financement durable du système des retraites. »

Alors, « loi de l'enquiquinement maximum » ou pas ?

« L'hypothèse qui tient le mieux la route actuellement à Matignon et auprès de Marisol Touraine, semble être celle d'une hausse de la CSG. » Aussitôt, le député PS Jean-Marie Le Guen se déclare opposé à une augmentation de la CSG... mais favorable à un allongement : « L'allongement de la durée des cotisations ne doit pas être oublié dans la réforme, d'autant plus qu'il est un des leviers très efficaces pour introduire les mesures de pénibilité. Si on allonge les durées de cotisation, il est plus facile de raccourcir et de donner des bonus à ceux qui ont eu des carrières marquées par la pénibilité. »



Le ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici a jugé « réaliste » un retour au plein emploi en 2025.

La question de la pénibilité semble en tout cas se dégager comme faisant consensus au sommet de l'État et constituer « peut-être le volet le plus important d'une réforme qui s'annonce modeste » (*Le Parisien*).

On lira (page 3) ce qu'il en est réellement du dossier de la pénibilité.

En tout état de cause, quelles que soient les hypothèses, une exigence monte de tous les appels communs à la grève et aux manifestations du 10 septembre, exigence qui résume le sentiment de tous :

« On ne peut accepter aucun nouveau recul ! »

## Le calendrier

– 26 et 27 août : « Pendant ces deux journées, le Premier ministre rencontrera le patronat et les syndicats de salariés pour évoquer avec eux les pistes envisagées » (*Le Parisien*, 4 août).

« Mais tout ne sera pas fixé dans le marbre à cette date » (*Les Echos*, 19 août).

– 4 septembre : « Le gouvernement se réserve jusqu'au 4 septembre pour finaliser ses derniers arbitrages » (*Les Echos*, 19 août).

– 18 septembre : Jean-Marc Ayrault l'a précisé le 13 août : « Les décisions seront prises au Conseil des ministres du 18 septembre. »

# Pénibilité : Jean-Marc Ayrault annonce des "mesures ambitieuses"

Nicole Bernard

Jean-Marc Ayrault, parti ren-contrer, le 13 août au petit matin, les ouvriers du chantier du tramway dans les Yvelines, a annoncé « des mesures ambitieuses sur la pénibilité ».

De quoi s'agit-il ?

Le gouvernement reprendrait la proposition du rapport Moreau d'ouvrir, pour chaque salarié un « compte temps » sur lequel les périodes où le salarié est exposé à un « travail pénible » seraient converties en « points ».

Quand un salarié est-il « exposé à un travail pénible » ?

Dans une déclaration où il se déclare prêt à discuter de la prise en compte de la pénibilité, le bureau confédéral de la CGT liste les critères qui devraient être pris en compte : « Contraintes physiques », « environnement agressif », « contraintes liées au rythme de travail ».

N'importe quel salarié lisant ces lignes va se sentir concerné. Et à juste titre ! Qui ne subit pas des contraintes, physiques ou non, liées au rythme de travail ?

N'est-ce pas la preuve par 9 que la seule mesure réelle de prise en compte de la « pénibilité » du travail, c'est l'abrogation de toutes les mesures d'allongement de la durée de travail et, au moins, le retour aux 37,5 ans pour tous les salariés ? Or c'est l'inverse qu'on nous propose puisque la prise en compte de la pénibilité pour certains salariés compenserait l'allongement pour tous de la durée de cotisations.

Il s'agit d'un compte temps individuel, ce qui veut dire que, dans



Photo AFP

une même entreprise, dans un même service, des salariés auraient des durées requises d'activité différentes selon leur « exposition à la pénibilité » et la durée de cette dernière.

Ces « mesures ambitieuses » de prise en compte de la pénibilité débouchent donc sur l'individualisation totale et la remise en cause de toute référence à des droits collectifs.

Avec le compte temps individuel, il n'y aurait plus d'âge légal de départ en retraite mais, comme l'a rappelé le ministre Sapin le 20 août sur France Info, la « liberté de choix ».

Quelle « liberté de choix » ? Pour partir enfin à 60 ans, il faudrait justifier de combien de mois d'exposition à des produits cancérogènes ? Il faudrait justifier de combien de mois d'exposition à des gaz délétères ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit ! Selon certains, ces mesures sont

du « pipeau complet » (Philippe Poutou, du NPA).

Malheureusement non.

Il s'agit toujours de la même méthode, celle utilisée par les gouvernements successifs, consistant à justifier le démantèlement des droits collectifs par la prise en compte d'exceptions !

Au nom de la prise en compte de la pénibilité, le gouvernement Ayrault voudrait introduire l'individualisation de la retraite et la « retraite par points », exactement comme la prise en compte des « carrières longues » a servi à Fillon de ban d'essai pour exclure les trimestres assimilés au titre du chômage, de la maladie, des enfants, pour ne prendre en compte que les trimestres effectivement cotisés !

Derrière la « résorption des inégalités », cheval de bataille de la CFDT, il y a, en réalité, la mise à mal des droits collectifs de tous.

## Le PCF pour un nouvel ANI Medef-CFDT ?

Le jour de la déclaration de Jean-Marc Ayrault, le PCF s'est aussitôt exprimé sur la question, par la voix de son porte-parole, Olivier Dartigolles : « Nous devons aller vers de vraies négociations interprofessionnelles. Si tel est l'engagement du gouvernement, ces dernières devront aboutir à un accord majoritaire pour définir les critères de pénibilité et les conditions de sa compensation. »

Un « accord majoritaire interprofessionnel » ?

Mais M. Dartigolles ne sait-il pas que, pour transformer l'accord national interprofessionnel du 11 janvier sur la compétitivité et la flexibilité en loi, le gouvernement a réalisé un véritable « miracle » ?

Le 29 mars dernier, le gouvernement a crédité la CFTC de 9,30 % au total des élections professionnelles (hors fonction publique).

Et, en tenant compte de leur poids relatif (c'est-à-dire en excluant ceux qui n'ont pas eu 8 % des voix), le gouvernement a annoncé que CFDT + CGC + CFTC représentait 51,15 % ! Donc, désormais, sur n'importe quel sujet, et en particulier sur la pénibilité, un accord dit « majoritaire » peut être obtenu entre le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC. Dès lors, que peut bien signifier le fait de revendiquer un accord majoritaire sur la pénibilité... sinon un encouragement à toute nouvelle déréglementation ?

D. S. ■

## Les appels communs à la grève le 10 septembre se multiplient dans les entreprises

### « Nous n'accepterons aucun nouveau recul »

#### ● DANS LA MÉTALLURGIE

On entend beaucoup parler des jeunes pour justifier une future contre-réforme des retraites. Les unions syndicales FO et CGT de la métallurgie du Jura répondent : « Bloquons la nouvelle réforme des retraites 2013

1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013. A chaque fois qu'un gouvernement s'attaque au dossier "retraites", il explique que c'est la der des ders et qu'il entend garantir le système pour l'avenir, redonner confiance, notamment aux jeunes (...).

A l'âge de 30 ans la génération née en 1974 a validé 3 ans de cotisations en moins que celle née en 1950. Alors qu'elle trouve un travail plus tard, on lui demanderait de travailler encore plus longtemps : c'est la double peine ! »

Et elles concluent : « NON à un allongement de la durée de coti-

sation ! NON à un recul de l'âge légal de départ à la retraite ! NON au régime par points, NON au compte notionnel ! Maintien des régimes particuliers ! Maintien du régime général ! Maintien du Code des pensions, civiles et militaires ! »

#### ● DANS LES FINANCES PUBLIQUES

Plusieurs textes communs (notamment à Paris, dans le Val-de-Marne...) appellent explicitement les agents à la grève. Avec un leitmotiv : « Nous n'accepterons aucun nouveau recul. »

#### ● A L'EDF

Les syndicats CGT et CGT-Force ouvrière de la centrale de Chinon déclarent :

« Les syndicats CGT et CGT-Force ouvrière du CNPE de Chinon s'opposent avec détermination à toute

nouvelle réforme des retraites et pensions qui s'en prendrait encore une fois aux salariés (...).

A en croire le gouvernement, il y aurait un « déficit » des régimes de protection sociale, dont celui des retraites, ce qui reste à démontrer. Néanmoins, c'est l'augmentation des salaires et des pensions, l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et l'arrêt des licenciements dans le privé qui entraîneront automatiquement une hausse des cotisations et donc une hausse des ressources des régimes de protection sociale, dont ceux des retraites (...). De plus, une augmentation de l'allongement de la durée de cotisation aggraverait encore plus le nombre de jeunes au chômage. Après la loi sur la flexibilité du travail élaborée sur la base de l'accord national interprofessionnel qui donne la possibilité aux

employeurs de licencier plus facilement, plus vite et moins cher, et qui remet en cause de nombreux articles du Code du travail, les syndicats CGT et CGT-Force ouvrière du CNPE de Chinon n'accepteront pas de voir les retraites une nouvelle fois attaquées. »

Avec cette conclusion qui reflète le sentiment de tous :

« 1993 Balladur-2013 Ayrault. 20 ans de recul social, ça suffit ! »



Photo /O

## ÉDITORIAL

### La stratégie du bonneteau

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

On a rarement vu un gouvernement et une majorité multiplier à ce point les déclarations contradictoires à la veille d'une réforme importante. S'agit-il d'augmenter la durée de cotisation, la CSG, les cotisations, ou de remettre en cause les régimes spéciaux ? Tout et son contraire est avancé par les uns et les autres. Sans doute calculent-ils le risque de provoquer une « rentrée sociale explosive », comme le notent *Les Echos*.

Peut-on, pour autant, en conclure à un recul du gouvernement ? En réalité, la stratégie ressemble davantage à ce jeu de bonneteau que l'on peut observer aux beaux jours sur les grands boulevards de Paris : un bonimenteur pose devant lui trois verres renversés et veut faire croire que l'objet caché est sous un verre déterminé alors qu'il est sous un autre ; le parieur qui croit avoir suivi la trajectoire de l'objet perd sa mise à tous les coups, car l'objet est toujours caché ailleurs.

Les coups préparés par le gouvernement procédent de la stratégie du bonneteau : on s'agite, on fait de la mousse, on lance des pistes, des vraies, des fausses... et au bout du compte, le bonimenteur gagne et celui qui lui fait confiance perd.

Déjà on entend des discours sur la prise en compte de la « pénibilité » qui ferait de la réforme une « réforme de gauche ». D'autres réclament « un vrai débat » pour une « bonne réforme »...

De toutes parts on semble considérer l'augmentation de la CSG (des milliards d'euros prélevés sur les budgets des familles ouvrières !) comme un moindre mal.

A quoi s'ajoute que la politique du gouvernement forme une totalité. Profitant de l'été, il a commis un coup de force pour mettre en place des métropoles liquidant communes et départements et publié des dizaines de textes et documents prolongeant les réformes déjà décidées ou anticipant les suivantes, qu'il s'agisse des suites de la contre-réforme Peillon sur l'école, de la remise en cause du statut des fonctionnaires, des 10 à 12 milliards d'euros de coupes dans les budgets publics, etc.

La politique du gouvernement Hollande-Ayrault constitue une totalité, cadrée par les diktats de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. Lequel Fonds monétaire international vient de donner en exemple de pays dont la croissance devrait inspirer l'Union européenne... le Bangladesh, un pays dont la « croissance » repose, on l'a vu récemment, sur les conditions inhumaines d'exploitation imposées par les multinationales à des travailleurs qui meurent par milliers dans l'incendie de leur usine, privés des droits et protections les plus élémentaires !

Aucune illusion n'est permise : la classe ouvrière ne fera pas l'économie de la confrontation avec ce gouvernement réactionnaire dont la stratégie vise à faire passer, dans tous les domaines, les plans de destruction du capital financier et de ses institutions.

Quant aux organisations ouvrières, elles mettraient leur indépendance en péril si elles accordaient le moindre crédit à ce gouvernement et acceptaient le rôle de comparses qu'il leur réserve dans cette stratégie du bonneteau.

L'indépendance du mouvement ouvrier est la clé de toute la situation.

Le combat pour la rupture avec l'Union européenne, le Fonds monétaire international et tous les plans du capital financier est l'axe stratégique de résistance de la classe ouvrière et du combat pour la démocratie. Il est au cœur de la préparation du meeting du POI du 28 septembre, à Paris.

## Université d'été du PS

### “Tous hollandais” (AFP)

« Paris, 19 août 2013 (AFP) : L'université d'été du Parti socialiste démarre vendredi à La Rochelle sous le signe de "l'offensive contre l'extrême droite" en vue des scrutins municipaux et européens de mars et mai 2014. (...) »

“J'appelle à une mobilisation générale, en cette rentrée, de la gauche, j'appelle la gauche à l'offensive, offensive contre le chômage, contre la résignation, contre la droite et l'extrême droite”, martèle depuis plusieurs jours dans les médias le premier secrétaire, Harlem Désir. (...) »

“Tous Hollandais” (...) Ségolène Royal, absente lors de la précédente édition qui suivait son échec aux législatives, ouvrira les travaux vendredi après-midi, tandis que le premier secrétaire, Harlem Désir, et le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, clôtureront la session dimanche midi. La plupart des ministres feront le dépla-

cement, chacun intervenant dans son domaine. L'ancienne patronne du PS Martine Aubry a confirmé sa présence.

Martin Schulz, président social-démocrate du Parlement européen, probable candidat des socialistes et des sociaux-démocrates européens pour la présidence de la Commission européenne, est “l'invité de prestige” Il prendra la parole samedi.

Seront présents, au titre des invités chez les partenaires de la majorité ou partenaires de gauche, Jean-Vincent Placé, président du groupe Europe Ecologie-Les Verts au Sénat, Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche, et Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF. (...) »

“On est tous hollandais”, assure-t-on rue de Solferino.

“A La Rochelle, il y a un soutien de l'ensemble des acteurs à François Hollande”, a assuré le porte-parole du parti, David Assouline. (...) »

## Dans la presse

### La rentrée à hauts risques

“Rentrée à hauts risques pour le gouvernement”, titre en « une » le quotidien financier *Les Echos* (19 août). Et d'énumérer les dossiers brûlants : budget, fiscalité, retraite, réforme pénale, rythmes scolaires, fonction publique. D'autres journaux, comme *Le Figaro*, ironisent sur le fait que ce 19 août le gouvernement tient un séminaire sur la France en 2025, et le quotidien pose la question : et en 2013 ? Si l'on en croit Arnaud Montebourg et son invité Claude Bartolone à la 40<sup>e</sup> Fête de la Rose, à Frangy-en-Bresse, en 2013 c'est « tous unis » derrière le gouvernement.

Selon *Le Parisien* (19 août), « les deux compères vont surtout s'appliquer à paraître comme les bons élèves de la classe Hollande ». « Appel répété au rassemblement et à l'unité totale derrière le chef de l'Etat, soutien à Ayrault. » Face à cette rentrée à risques, il faut serrer les rangs.

Dans une interview au *Parisien* le 19 août, la porte-parole du gouverne-



Photo AFP

ment, Mme Vallaud-Belkacem, répondant sur la réforme des retraites, insiste : « Les efforts seront répartis de manière équitaine sans brusquer les choses. »

Il faut en effet tout faire pour essayer d'associer tout le monde à la contre-réforme des retraites.

Le quotidien *Les Echos* note : « Les 26 et 27 août, Jean-Marc Ayrault recevra les partenaires sociaux pour leur présenter les grandes lignes de la réforme des retraites. Mais tout ne sera pas fixé dans le marbre à cette date. Le gouvernement se réserve jusqu'au 4 septembre pour finaliser les derniers arbitrages. »

Mais ce même quotidien ajoute : « Pas de quoi apaiser les syndicats qui ont maintenu leur mot d'ordre de mobilisation pour le 10 septembre, veille de la présentation du projet de loi au Conseil des ministres. »

### “Une politique de droite”

A juste titre, même s'il le fait à sa manière habituelle de celui qui se prend pour le tribun du peuple, Jean-Luc Mélenchon, dans une interview au *Journal du dimanche* le 18 août, critique de façon virulente la politique du gouvernement qui, selon lui, « pratique une politique de droite ». Interrogé également sur les municipales et sur le désaccord avec le PCF qui s'orienterait vers une alliance, dès le premier tour, avec le PS, Mélenchon minimise : « Il y a une divergence, il ne faut pas la dramatiser. De toute façon, cela se décide localement. Pour moi, il faut être autonome pour mobiliser les forces déterminées à donner le coup de balai de la révolution citoyenne et de l'humain d'abord. »

Le désaccord « pas dramatique » dont parle Mélenchon porterait donc sur l'alliance dès le premier tour avec un PS qui « pratique une politique de droite ». Mais qu'en est-il du deuxième tour ?

## Inflation

### “Cinq fruits et légumes par jour” ?

Le gouvernement se félicite tous les jours d'avoir réduit l'inflation. Mais qu'en est-il ?

C'est l'été. Les fruits et légumes de saison devraient garnir nos tables. Mais qui peut acheter des fruits et des légumes à ce prix-là ?

Leur augmentation par rapport à l'été dernier a été phénoménale.

Entre 14 et 17 % pour les légumes, jusqu'à plus de 30 % pour des fruits : plus 30 % pour les pommes, 28 % pour les abricots et les melons, 16 % pour les pêches.

Un kilo de nectarines à 5 euros, et 7 euros le kilo de reines-claudes.

A éviter également, la salade : 22 % de plus.

Les haricots verts : plus 25 %, et les courgettes, plus 32 %.

Et les quelques légumes que vous avez pu acheter, mieux vaut les manger crus : depuis le 1<sup>er</sup> août, l'électricité a augmenté de 5 %.

Après l'augmentation de 30 % du gaz sur les dernières années...

Voilà la réalité du « ralentissement de l'inflation ».

Il faut y ajouter les prévisions sur les prix de la rentrée scolaire : de 2 % à 4 % d'augmentation.

De même pour les inscriptions à l'université, tout ce qui touche le scolaire, primaire et secondaire.

Et le gouvernement a décidé une augmentation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la TVA, supportée en majorité par les familles : de 19,6 % à 20 % au minimum, de 7 % à 10 %.

Mais pour les produits alimentaires une baisse de 5,5 % à 5 % : sur un produit qui a augmenté de 30 %, la hausse ne serait plus « que » de 29,5 %.

Multipliez par cinq fruits et légumes par jour, et cherchez l'erreur...

Jean-Charles MARQUISSET ■

# POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

Pour le socialisme, la République et la démocratie  
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Droits ouvriers, conquêtes sociales,  
libre administration des communes

**BLOQUER LA POLITIQUE ANTI-OUVRIÈRE  
DU GOUVERNEMENT HOLLANDE-AYRAULT,  
ROMPRE AVEC L'UNION EUROPEENNE**

Paris

MEETING

**SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013**

**14 H 30 - ESPACE CHARENTON**

accueil à partir de 14 heures - 327, rue de Charenton, Paris 12<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Porte-de-Charenton)

## Hôpitaux

Lons-le-Saunier (Jura)

# “Avec l'unité, on peut gagner !”

Récit d'une infirmière syndicaliste.

Photo correspondant



Dans le Jura, comme partout, il y a une attaque contre les hôpitaux. Cela a provoqué des assemblées des personnels hospitaliers, avec leurs syndicats, dans l'unité, contre les plans de « redressement » de l'agence régionale de santé (ARS), à Lons-le-Saunier, Saint-Claude et à Champagnole, avec la présence du maire. Ces assemblées avaient comme mot d'ordre : « Non aux plans de redressement de l'ARS et aux restrictions budgétaires. »

Dans toutes les assemblées, le personnel, déterminé, cherchait la voie du combat pour le maintien de ses droits : à l'hôpital de Lons, les économies voulues par l'ARS : la suppression d'une trentaine de lits, la suppression de deux lignes de SMUR (Lons, Champagnole), avec ses médecins et ses infirmiers, pour les remplacer par un hélicoptère blanc ! Et l'ARS voulait également s'attaquer au statut du personnel

en suspendant et en supprimant la grille indiciaire. Cela aurait pour conséquence que les jeunes agents ne pourraient jamais atteindre le dernier échelon (baisse du coût du travail !).

Et, pour aller encore plus loin, l'ARS voulait réduire le taux de récupération des astreintes du personnel du bloc opératoire (infirmières de bloc et infirmières anesthésistes, environ 45 agents) de 33 à 25 %.

### 600 SIGNATURES EN UNE HEURE

Ce plan, qui devait s'appliquer le 1<sup>er</sup> juillet 2013, a provoqué la colère du personnel du bloc opératoire, qui a décidé la grève, avec les deux syndicats de l'hôpital, la CGT et la CFDT.

Le directeur, en ayant signifié son intention de ne rien soumettre au vote des délégués syndicaux, a provoqué la grève de tout le personnel, avec le soutien de tous les médecins anesthésistes et de 80 % des chirurgiens.

Une pétition pour la défense de l'hôpital, diffusée sur le marché, recueillera plus de 600 signatures en une heure.

Ce qui a été déterminant dans cette grève, c'est l'unité des personnels avec leurs syndicats et l'organisation de la grève par un comité de grève pour une revendication précise : maintien des acquis sur les astreintes ! Cela a permis à la population d'exprimer son rejet de la politique de destruction de l'hôpital public.

Devant cette détermination du personnel, l'ARS a intimidé l'ordre au directeur de l'hôpital de donner satisfaction aux grévistes sur leurs revendications. Nous n'avons pas d'illusion, ils chercheront à nous reprendre ce qui a été gagné. C'est pourquoi le comité de grève s'est constitué en comité de vigilance. Avec l'unité, on peut stopper la politique de destruction de l'hôpital public.

Juin 2013 ■

## Rythmes scolaires

# “En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu une telle désorganisation, préjudiciable à l'enseignement, aux élèves et aux familles !”

Une institutrice écrit à son syndicat.

Notre journal se fait l'écho, semaine après semaine, des conséquences de la loi de refondation de l'école du ministre Peillon. Au cœur des dispositions de la loi qui veut faire exploser l'école de la République, il y a la territorialisation, qui veut soumettre les directeurs d'école aux maires ou aux présidents des communautés de communes et mettre un terme à l'indépendance de l'école publique vis-à-vis des pouvoirs locaux. Cette lettre d'une institutrice d'une commune ayant décidé d'appliquer à la rentrée les nouveaux rythmes scolaires, adressée à son syndicat à la fin du mois de juin, est un témoignage concret des conséquences de la loi Peillon. Est-il besoin de commenter davantage ce saccage ?

Gérard MORIN ■

**“N**ous venons de l'apprendre hier soir au conseil d'école : la mairie prévoit d'utiliser les classes pour les APE (activités péri-éducatives). Sans nous demander notre avis ni celui du conseil d'école. Devant mon opposition, dans la mesure où nous aussi nous devons faire des activités d'enseignement, sans compter le matériel fragile exposé aux dégradations, il m'a été demandé si je ne pouvais pas travailler hors de ma classe (dans la salle des professeurs : un couloir obscur sans table).

Les délégués des parents d'élèves sont venus eux aussi avec beaucoup d'interrogations, de critiques face au bricolage du maire : la mairie leur impose d'inscrire dès maintenant leurs enfants aux APE et pour

l'année scolaire complète. Dans le règlement intérieur de la mairie pour les APE, il est même prévu qu'en cas de quatre absences injustifiées (et un mot du parent n'est pas valable), les parents devront payer cinq euros pour chaque absence suivante. De même, il est prévu de tirer au sort les enfants s'il y a trop d'inscriptions pour la même activité, mais il n'est pas précisé ce que feront les enfants “perdants” (il n'y a pas de garderie prévue durant la plage horaire APE (...)).

La seule réponse que la mairie a opposée à toutes les critiques, c'est le coût des activités. Il a même été demandé aux parents s'ils acceptaient que le taux d'encadrement soit flexible (le directeur de l'école qui propose une activité chant dans le cadre des APE, parlant même de prendre 30 élèves, commence à s'en inquiéter).

Les délégués des parents souhaitent agir, mais ils ne savent pas comment. Ils regrettent d'avoir voté pour le changement de rythme au dernier conseil d'école et se sentent dupés. En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu une telle désorganisation, préjudiciable à l'enseignement, aux élèves et aux familles. La mairie refuse de répondre au cas par cas, alors que certaines d'entre elles rencontrent de grandes difficultés pour venir chercher leurs enfants le mercredi à 12 h 30.

Nous, les enseignants, avons dû accepter de travailler jusqu'à 12 h 30 le mercredi matin, car la mairie refusait de prévoir une garderie à midi, le temps que les parents arrivent (...). Que pouvons-nous faire ? » ■

Paris

# A propos des “démarches effectuées par les élus communistes au Conseil de Paris”

Daniel Shapira

**G**lobule rouge est le bulletin virtuel mensuel publié par la commission santé du PCF. Dans son dernier numéro (juillet 2013), un article est consacré à la « riposte à la fusion Beaujon-Bichat ». Cet article, signé de Guy Schmaus, indique notamment : « Ne sous-estimons pas les démarches déjà effectuées par les élus communistes au Conseil de Paris. »

Les « démarches » des élus PCF ? Voyons ce qu'il en est. Concernant les restructurations successives à l'AP-HP, il y a les « vœux » (le plus souvent pieux par définition), et il y a les décisions effectives. L'AP-HP n'étant pas sous la tutelle du Conseil de Paris, les décisions effectives n'en sont que plus rares... et plus importantes. La dernière décision majeure dépen-

dant du Conseil de Paris et concernant l'AP-HP date du 6 février 2012. Ce jour-là, le Conseil de Paris procédait à la modification de son plan local d'urbanisme (PLU). Les hôpitaux sont classés en zone GSU (grand service urbain). Mais, lorsque la direction de l'AP-HP veut fermer des hôpitaux pour affecter le terrain à autre chose (des bureaux ou des logements, par exemple), elle a besoin que celui-ci soit classé autrement. Et cela dépend de la Ville de Paris... et donc de ses élus.

Le 6 février 2012, la modification du PLU contient deux éléments importants :

— la destruction de l'hôpital Fernand-Widal ;  
— le siège de l'AP-HP. La délibération adoptée ce jour-là indique : « Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, une réserve pour la réalisation de logements et de logements sociaux est

inscrite sur les bâtiments du siège de l'AP-HP, 1 à 9, avenue Victoria, dont la cession est prévue à court terme. »

Le plan de l'AP-HP vise tout à la fois à vendre son siège et à transférer celui-ci dans les locaux de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, en lieu et place notamment des urgences.

En votant, par la modification du PLU, son approbation à la vente du siège de l'AP-HP, le Conseil de Paris a donc donné implicitement son aval à la fermeture de l'Hôtel-Dieu, restructuration « emblématique » et qui commande toutes les autres, dont la fusion Beaujon-Bichat.

Or cette modification du PLU a été adoptée avec les voix du PS... et des élus Front de gauche, l'élue PCF Alain Lhostis intervenant même pour approuver la délibération. Voilà ce qu'il en est des « démarches effectuées par les élus communistes au Conseil de Paris ». ■

## Lettre ouverte des sections syndicales SNTRS-CGT, SES-CGT, SNPRES-FO, SUD EDUCATION, et SLR, d'Orsay à madame Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à monsieur Bittoun, président de l'Université Paris-Sud

**“L**es universités françaises font face à de gros problèmes budgétaires depuis plusieurs années, notamment depuis l'adoption de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et du pacte pour la recherche. Nombre d'universités n'ont réussi à boucler leur budget 2012 qu'au prix de mesures d'austérité inacceptables, parfois en prélevant sur le fonds de roulement de l'établissement. La logique de la LRU conduit au désengagement de l'Etat, l'autonomie des universités leur conférant la responsabilité de leur budget (masse salariale et fonctionnement), alors que ce dernier est devenu significativement insuffisant.

Les sections SNTRS-CGT, SES-CGT, SNPRES-FO du campus d'Orsay ont été informées des mesures prises par la présidence de l'Université Paris-Sud, en conséquence de l'insuffisance de la dotation du MESR (dotation encore en baisse en 2013). Nous ne pouvons accepter l'ensemble de ces décisions !

Les organisations syndicales demandent :

— au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'allouer à l'Université Paris-Sud les millions d'euros qui manquent à sa dotation (plus de 20 millions d'euros pour 2012 et 2013). Il est stupéfiant de constater que le ministère ne prend même pas en compte le GVT (glissement vieillesse technicité = variation de la masse salariale à effectif constant), ce qui crée un poste de sous-dotation systématique annuelle de près de 2 millions d'euros pour l'Université Paris-Sud !

— à monsieur Jacques Bittoun, président de l'Université Paris-Sud, d'annuler toutes les restrictions listées dans sa lettre de cadrage sur le budget 2014, datée du 4 juin 2013, notamment :

- le report des remplacements sur les postes de BIASS,
- la diminution du nombre de postes de professeurs invités,
- le gel de postes d'enseignants-chercheurs. »

## Dossier &amp; arguments

# Conférence sociale : le début ou la continuité d'une attaque antisyndicale ? (Première partie)

**La conférence sociale, convoquée les 20 et 21 juin 2013, par le gouvernement de MM. Hollande et Ayrault, a accouché de nombreuses pistes de travail, visant toutes à intégrer les organisations syndicales du pays pour en faire un rouage permanent de l'Etat et des colégislateurs occasionnels.**

Raymond Herrera

Cette conférence, dite sociale (antisociale conviendrait mieux), n'était pas un exercice de style, comme certains commentateurs le croient ou cherchent à le faire croire. Même si un dirigeant confédéral a expliqué qu'il s'y était emm... (sic), selon les journalistes qui l'ont interviewé, il est essentiel de s'attarder sur la feuille de route et les pistes qui en ont découlé et de comprendre que, en aucun cas, il ne s'agit d'une nouvelle « approche du dialogue social », mais de la continuité d'une volonté politique visant à asservir le mouvement syndical.

● **En premier lieu, tordons le coup à ce concept de « dialogue social ».** Si l'on veut bien considérer tout d'abord qu'il y a un antagonisme d'intérêts entre ceux qui possèdent les moyens de production et qui ne travaillent pas et ceux qui travaillent et ne possèdent rien ou pas grand-chose, le concept même de « dialogue social » est étonnant.

Lorsqu'un ou plusieurs salariés veulent discuter avec leur patron du salaire, des conditions de travail, de l'hygiène, de la sécurité ou de tout autre chose, ils ont à leur disposition des moyens, arrachés au fil des combats des travailleurs : les délégués du personnel, les comités d'entreprise (même si, en 1945, parmi ceux qui les ont mis en place, d'aucuns avaient déjà, à ce propos, une idée de vouloir intégrer les syndicats), les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des réunions paritaires de branche, des rencontres en vue de négocier des accords nationaux interprofessionnels... Bref, à tous les niveaux, il existe des lieux où se rencontrent les représentants du patronat et les représentants des salariés.

Quand les seconds revendiquent, les premiers protègent leurs propres intérêts. C'est la lutte de classe au quotidien. Tous ceux qui ont expliqué qu'elle n'existait plus (ou qu'il fallait lui trouver des arrangements) n'ont pu qu'échouer.

Ceux-ci prônent le plus souvent la théorie du bien commun, celle du corporatisme, donc de la privation de la liberté de s'organiser et de revendiquer. Ces instances dont nous parlons (CE, DP, CHSCT, etc.) ont été arrachées au patronat par la lutte, non par le dialogue se substituant à la lutte.

Et c'est bien là le but de la manipulation : le « dialogue social » est supposé pouvoir se substituer au moyen de combat contre l'exploitation, et notamment au moyen le plus craint par le patronat : la grève. La grève, qui place les travailleurs sur le terrain économique face à leur employeur, quand il s'agit d'une action locale, face au patronat, quand il s'agit d'une action interprofessionnelle.

● **Il y a négociations lorsque le rapport de force est favorable aux travailleurs.** Il n'y a pas de négociations quand ce rapport de force est insuffisant. Ces rapports de force

s'établissent quand il s'agit de défendre les revendications. Organiser le « dialogue social », en fait, est un moyen de prévenir les actions, d'empêcher le rapport de force de s'établir, donc d'entraver toute action revendicative ou de l'affaiblir. Puisque le dialogue existe, nul n'est besoin de revendiquer, pis, de faire grève pour satisfaire les revendications ! On établit des « diagnostics partagés » (régulièrement invoqués à chaque contre-réforme sur les retraites, ce n'est pas un hasard), les « convergences de vue », les enjeux communs, les « obligations qui nous sont faites » (par qui, au nom de quoi?)...

Et, puisqu'on est d'accord sur le diagnostic, il n'y a plus qu'à mettre en œuvre les contre-réformes ou à bloquer les revendications. Ceux qui ont intérêt à cet exercice, on le devine aisément, ne sont pas les salariés...

## La conférence sociale : du « dialogue social » à la « démocratie sociale »

● En premier lieu, chacun l'aura compris, à aucun moment, lors de ces deux journées qui ont accouché d'un document de quarante-quatre pages, il n'a été question des revendications défendues par les syndicats, rebaptisés depuis de nombreuses années « partenaires sociaux », comme si le rapport entre le patronat et le salariat pouvait relever d'un partenariat. Cette vieille lune de l'association capital-travail ressort sans cesse. A noter que, cette fois, le gouvernement et le président de la République remettent sur le métier l'ouvrage inachevé par la chute du général de Gaulle, lors du référendum de 1969, où il s'agissait (déjà) d'intégrer les organisations syndicales (ce qui amena les confédérations FO, puis CGT à se prononcer pour le « double non » lors dudit référendum).

● **Pour le président de la République, le Premier ministre et les ministres concernés** (dont celui du Travail), il s'agit « d'approfondir la vie démocratique du pays » en « renforçant le dialogue social » par l'instauration d'une « démocratie sociale ». En quoi consisterait cette nouvelle forme de démocratie ? En « inscri-

vant dans la Constitution la place des partenaires sociaux » !

Le « dialogue social » (on y revient) serait « élevé au niveau constitutionnel » (c'est un projet de loi discuté en Conseil des ministres, le 13 mars 2013, bien avant la conférence sociale de juin, donc).

● **En clair, si le « dialogue social » devient constitutionnel**, que ce dialogue dit social, par définition, s'oppose aux revendications salariales, ce sont les revendications hors champ du dialogue social qui deviennent anticonstitutionnelles ! Exagération ? La Constitution c'est, selon les juristes spécialisés, « la loi fondamentale qui structure et organise un état politique ». Par définition, il s'agit de « la loi des lois », puisque toutes les autres lois doivent lui être conformes. Se situant au sommet de l'Etat, dont elle est le principe suprême, elle se définit donc comme un ensemble de textes qui régit et définit les composantes de l'Etat. Les organisations syndicales, en devenant une « composante de l'Etat », disparaissent inéluctablement en tant qu'organisations syndicales. L'ancien secrétaire général de FO André Bergeron, dans les années 1980, avait l'habitude de dire « qu'on ne peut pas être, à la fois, gouvernants et gouvernés ». Quelque chose aurait-il changé ?

## La « représentativité » des syndicats constitutionnalisés

● **Rappelons-nous que la loi du 20 août 2008 (sur la « rénovation de la démocratie sociale ») a été votée par l'Assemblée nationale, quasiment à l'unanimité**, à la suite de ce que l'on a appelé, quelques mois avant, la « position commune » arrêtée entre l'ensemble du patronat, derrière le Medef, d'un côté, et, de l'autre, la CFDT et la CGT. Ce texte précisait que toute organisation syndicale réalisant moins de 10 % des suffrages dans une entreprise n'était plus représentative. Par la même occasion, elle rendait plus difficile la désignation des délégués syndicaux et soumettait la nomination de ceux-ci au suffrage des non-syndiqués (alors que la loi issue de 1968, sur « le droit de cité » des syndicats dans l'entreprise, ne posait qu'une seule condition à leur désigna-

tion, le seuil de cinquante salariés en équivalent temps plein). Des dizaines de délégués syndicaux (de toutes les confédérations) perdirent leur mandat. Dans le même temps, les résultats électoraux étaient agrégés au niveau ministériel pour déterminer quelles seraient les confédérations syndicales dites représentatives, celles dépassant un seuil électoral national de 8 %.

● **Peu avant la date limite de la proclamation de ces résultats, se déroula la concertation sur la loi dite de « modernisation du dialogue social »**, loi facilitant notamment les plans de licenciements, organisant la « flexicurité », la baisse des salaires et la modulation des horaires de travail, le tout selon les besoins des entreprises. Rappelons-nous qu'avec le patronat, seule la CFDT, la CFTC et la CGC ont paraphé ce texte inique. *Le Canard enchaîné*, qui s'était procuré les chiffres du ministère du Travail, s'était délecté à l'époque du fait que les trois confédérations signataires, eu égard aux résultats agrégés de 2008 à 2013, étaient minoritaires. Dilemme ! Comment parler de démocratie sociale quand une minorité décide pour une majorité ? Les froids calculateurs se mirent à l'œuvre et, ne trouvant aucune solution arithmétique, décidèrent de retirer de l'ensemble des résultats électoraux ceux de la fonction publique. Du coup, la CFDT faisait un bond en avant et les confédérations CFTC et CGC redevenaient « représentatives ». Grâce à cette supercherie, le trio emmené par la CFDT dépasse tout juste les 50 % de représentativité et peut donc « légalement » signer tout ce que veulent patronat et gouvernement.

● **Dans cette histoire, la CGT se retrouve dans la position de l'arroseur arrosé.** C'est un risque à prendre, quand on s'allie avec la CFDT. Mais là n'est pas le sujet (voir encadré).

Donc, après avoir « constitutionnalisé » le « dialogue social », on « constitutionnalise » les organisations syndicales, quitte à prendre des largesses avec leur représentativité, réelle ou supposée. Pour faire bonne mesure, on affirme que « doit être réglée la question de la représentativité patronale ». Le travail est complexe, paraît-il, mais le patronat est prêt à s'y atteler, avec l'aide du directeur général du Travail, M. Jean-Denis Combexelle, qui doit « faciliter ce travail complémentaire » et proposer des mesures en octobre 2013.

● **Si l'on veut comprendre pourquoi le patronat ne voit pas d'un trop mauvais œil cette normalisation de sa représentativité**, il faut savoir que la conférence sociale, dans le même temps — toujours au nom du dialogue social — prévoit des dispositions portant sur les instances de représentation du personnel (IRP). ■

## ÉCLAIRAGE

### La loi du 20 août 2008

Le POI a analysé cette loi fixant la préétendue représentativité des organisations syndicales comme un déni fait aux salariés de pouvoir s'organiser librement. Cette loi est le pendant des vœux de M. Fillon, en charge du dossier « retraites » en 2003.

Face à la colère de millions de manifestants et de centaines de milliers de grévistes, le ministre avait repris le vieux leitmotiv : « Il y a trop de syndicats en France, deux suffiraient : un qui conteste et un qui négocie. »

A noter que dans un tel cas de figure, l'un peut bien contester tout ce qu'il peut ou ce qu'il veut, puisque l'autre « accompagne » les desiderata gouvernementaux et/ou patronaux...

Pour les militants que nous sommes, les salariés se donnent le syndicat de leur choix, sur leur lieu de travail, pour pouvoir s'unir contre les prétentions de leur employeur.

C'est ce choix qui est légitime et non une représentativité fixée par une loi, à la suite d'un accord avec le patronat. En vertu de quel principe démocratique, le patronat peut-il être autorisé à avoir des exigences envers ceux qui représentent les salariés, au point d'en rendre un certain nombre « non représentatifs » ? En vertu de quel principe républicain a-t-on remis

en cause le droit de se constituer en organisation syndicale ? En vertu de quel principe démocratique et républicain a-t-on obligé les syndicats, y compris les plus modestes, dans les plus petites entreprises, à devoir publier leurs comptes sous peine de perdre leur représentativité ?

Le POI est favorable à l'abrogation pure et simple de cette loi scélérate. Si l'article mentionne la manipulation des dispositions de cette loi par l'actuel gouvernement pour sauver la représentativité du trio « accompagnant » les vœux du patronat, ce n'est pas pour demander une bonne application de cette mauvaise loi. Il s'agit pour l'auteur de démontrer que, même en étant au service du patronat et du gouvernement, cette loi du 20 août 2008, pompeusement intitulée : « Portant rénovation de la démocratie sociale », ne suffit pas à échapper à la réalité des choses.

Il y a deux confédérations ouvrières (dont l'une est favorable à cette loi inique, certes) qui, refusant de se soumettre aux diktats de la troïka relayés par le gouvernement, bloquent le consensus national, l'union sacrée, qui permettrait une remise en cause drastique des garanties sociales et démocratiques. ■

La semaine prochaine, nous publierons la deuxième partie du dossier de Raymond Herrera avec, en particulier, une analyse du document commun au Medef et à la CFDT intitulé : « Réinventer la croissance ».

## ● Éléments d'histoire de l'Afrique (VII) ●

## L'Afrique indépendante

(première partie)

Dans le présent volet, nous allons voir dans quelles conditions le système colonial s'est effondré, avec une rapidité telle que cela a parfois engendré les légendes les plus invraisemblables.

## Repères

● **1935** : invasion de l'Éthiopie par Mussolini. Cet événement aura une grande importance dans l'éveil nationaliste et panafricaniste, sur le continent et dans la diaspora.

● **8 mai 1945** : massacres de Sétif et de Guelma (Algérie) de manifestants nationalistes ; plusieurs dizaines de milliers de morts.

● **1947** : insurrection anticoloniale à Madagascar, noyée dans le sang ; plus de 30 000 morts.

● **1947** : indépendance de l'Inde.

● **1952** : révolte des Mau-Mau au Kenya.

● **1954** : défaite de l'armée française à Diên Biên Phu (Indochine) face aux indépendantistes.

● **1954** : la guerre de libération nationale éclate en Algérie.

● **1955** : la guerre de libération nationale éclate au Cameroun.

● **1957** : indépendance de la Gold Coast, sous le nom de Ghana.

● **1958** : victoire électorale des indépendantistes au Togo.

● **1958** : le peuple guinéen vote non au référendum sur la Communauté française.

Par S. K. Koza

« **A** la valeur singulière de nos troupes, les Gaulois oppo-  
saient des inventions de  
toute espèce ; car ils sont très  
industriels et très adroits à  
imiter et à reproduire tout ce qu'on leur  
montre » (1). Ainsi parlait César des habitants  
de la Gaule qu'il venait de conquérir. Cette  
propension du colonisateur à dénier toute  
qualité propre au colonisé va être poussée  
plus loin en ce qui concerne les Africains.  
Même le combat qui a abouti à leur libération  
n'est pas porté à leur crédit. À l'image de  
Victor Schœlcher, réputé libérateur des  
esclaves, le général de Gaulle est souvent pré-  
senté comme l'artisan de l'indépendance des  
anciennes colonies françaises. Et certains  
chercheurs expliquent que la décolonisation  
de l'Afrique résulte de la mise en œuvre des  
plans préconçus des pays colonisateurs. Rien  
n'est plus éloigné de la vérité historique.  
Pour comprendre l'effondrement du système  
colonial, il faut se rappeler en quoi consistait  
ce système : occupation étrangère, autoch-  
tones quasiment sans droits, travaux forcés,  
camps de concentration, économie de la colo-  
nie tournée vers les intérêts du pays colo-  
nisateur, etc. Cela ressemble étrangement au  
système que Hitler et le nazisme faisaient subir  
aux peuples d'Europe. Ce parallèle qu'Aimé  
Césaire a établi dans son fameux *Discours sur  
le colonialisme*, montre que, si les peuples  
européens se sont levés contre un tel système,  
il n'y a aucune raison que les peuples africains  
n'en fassent pas autant.  
En réalité, si, à partir de 1920, les actions de  
résistance des peuples africains avaient baissé  
en fréquence et en intensité, ces actions  
n'avaient jamais cessé. À la fin de la Seconde  
Guerre mondiale, ce mouvement de résis-  
tance, dont un des temps forts fut la révolte



Kwame N'Krumah (au micro) à l'aube de l'indépendance du Ghana.

Photo DR

des Mau-Mau au Kenya, va se développer dans  
une situation nouvelle : les pays impérialistes  
européens sont sortis de la guerre affaiblis ;  
les deux principaux vainqueurs, les États-Unis  
et l'URSS, n'avaient pas de colonies ; les Afri-  
cains avaient été mobilisés pour combattre  
pour la libération de l'Europe, au nom d'idéaux  
dont ils ne bénéficiaient pas chez eux ; les  
planteurs africains contestaient la concurren-  
ce déloyale dont bénéficiaient les plan-  
teurs colons (main-d'œuvre gratuite par le  
travail forcé, prix préférentiel d'achat des pro-  
duits, etc.) ; dans les villes, les travailleurs s'or-  
ganisaient et les grèves se multipliaient. Les  
revendications des travailleurs et celles des  
paysans planteurs rejoignaient les revendica-  
tions d'indépendance des mouvements  
nationalistes.

Face à cette situation, les différents impéria-  
lismes, selon leurs forces, vont adopter des  
stratégies différentes. L'impérialisme britan-  
nique, à la tête d'un vaste empire, voyant que  
la répression n'arrivait pas à endiguer le mou-  
vement, a préféré négocier l'indépendance  
avec les dirigeants nationalistes en les inté-  
grant dans son système de domination, le  
Commonwealth. L'impérialisme français, plus  
faible, chercha d'abord à conserver son empire  
sous la forme d'une Communauté française.  
Mais devant l'évolution rapide de la situation  
(guerre de libération en Algérie, guerre de libé-  
ration au Cameroun, indépendance du Ghana,  
victoire des indépendantistes au Togo et en  
Guinée), de Gaulle va préférer « *changer pour  
que tout reste comme avant* », en accordant  
précipitamment « l'indépendance » à presque  
toutes ses colonies d'Afrique en 1960, mais en  
prenant soin de remettre le pouvoir à ses af-  
fidés anti-indépendantistes, au besoin après  
avoir fait assassiner les dirigeants indépen-  
dantistes.

L'insurrection des quartiers africains de Léopoldville (actuelle Kinshasa) en 1959 poussa  
« les autorités belges, qui n'avaient jamais envi-  
sagé sérieusement la décolonisation de leur  
empire, (à s'empresser d'improviser) et de  
bâcler l'émancipation du Congo belge » (2). Le  
Portugal, un sous-impérialisme, va s'arc-  
bouter dans une guerre contre les indépen-  
dantistes d'Angola, du Mozambique, de la  
Guinée-Bissau et du Cap Vert. Cela aboutira  
à la révolution de 1974 au Portugal et à l'in-  
dépendance des colonies.

Photo DR



Femmes soldats du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC).

## Le système colonial en Afrique ou ailleurs n'était pas différent du système que l'Allemagne nazie faisait subir aux peuples européens

« Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches de Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XX<sup>e</sup> siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, que Hitler l'habite, que Hitler est son démon, que s'il le vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les Nègres d'Afrique » (1).

(1) Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, éditions Présence africaine, p. 6.

## Les différentes initiatives prises par l'impérialisme français pour essayer de sauver son empire

« La dégradation de la situation internationale et de la domination coloniale française (défaite de Diên Biên Phu en Indochine, indépendance de la Tunisie et du Maroc, début de la guerre de libération en Algérie) obligea le gouvernement français à lâcher du lest et à anticiper la demande d'indépendance complète. La loi-cadre, élaborée en 1956 (...) accorda aux territoires d'outre-mer une "semi-autonomie". (...) La loi-cadre ne put faire obstacle aux aspirations à l'indépendance (...). Entre-temps, en mai 1958, le général de Gaulle avait repris le pouvoir et enterré la IV<sup>e</sup> République. (...) L' "Union française" était remplacée par la "Communauté française" (...) et l'indépendance était explicitement présentée comme incompatible avec l'appartenance à la Communauté française. (...) De Gaulle soumit ses nouvelles propositions à un vote dans l'Afrique française et l'administration coloniale réussit à faire voter oui, y compris au Niger dont le gouvernement, dirigé par le syndicaliste Bakary Djibo, avait appelé à voter non, et sauf en Guinée, où le non totalisa plus de 80 % des suffrages et qui proclama son indépendance le 2 octobre 1958. Ce choix condamna à court terme la Communauté, malgré l'opposition acharnée d'Houphouët-Boigny » (1).

« La violente réaction de l'impérialisme français face au vote non du peuple guinéen (l'administration coloniale a quitté le pays en emportant tout, jusqu'aux crayons) et sa décision précipitée d'accorder l'indépendance à tous les territoires, permettent de douter du vote oui que l'on attribue à ces territoires. En effet, l'administration coloniale française avait l'habitude de truquer les scrutins » (2).

(1) Jean Suret-Canale et A. Adu Boahen, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VIII, éditions Unesco, p. 201.(2) *Ibid.*, p. 202.

Certains nationalistes, comme Kwame N'Krumah, étaient panafricanistes et voulaient former un État fédéral africain, les États-Unis d'Afrique. Leur principal adversaire dans ce projet fut un ensemble de pays africains, le « groupe de Monrovia », sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, dans lequel on pouvait sentir l'influence de Paris. Le résultat fut la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 25 mai 1963, une sorte de syndicat de chefs d'État, qui garda intacte la balkanisation de l'Afrique. Toutes les conditions étaient alors réunies pour que, sous sa nouvelle forme, la domination impérialiste continue. ■

(1) Jules César, *La Guerre des Gaules*, livre III, paragraphe 22 ; cité par Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et cultures*, éditions Présence africaine, p. 14.(2) Elikia M'Bokolo, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VIII, éditions Unesco, p. 237.

## Une guerre gagnée, dont la France a honte de parler

« Pendant plus de quinze ans, de 1955 à 1971, la France a mené au Cameroun une guerre secrète. Une guerre coloniale, puis néocoloniale, qui a fait des dizaines de milliers de morts, peut-être davantage. Une guerre totalement effacée des histoires officielles (...). Les archives (...) racontent comment furent assassinés, un à un, les leaders de l'UPC : Ruben Um Nyobè en 1958, Félix Moumié en 1960 et Ernest Ouandié en 1971. Et elles montrent comment l'administration et l'armée françaises, avec leurs exécutants locaux, ont conduit pendant des années une effroyable répression : bombardements des populations, escadrons de la mort, lavage de cerveau, torture généralisée » (1), *têtes coupées de combattants nationalistes exposées en public pour terroriser la population, etc.*

(1) Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun ! Une Guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, éditions La Découverte, quatrième de couverture.

● Il y a un siècle : 1913, la marche à la guerre ●

# Les bolcheviks russes à la veille de la guerre

Par Jean-Jacques Marie

D'après les statistiques fournies en 1912 par l'association des entrepreneurs et des fabricants de la région industrielle de Moscou, la Russie compte alors 1 062 720 grévistes, contre 105 110 en 1911, soit près de dix fois plus.

Plus significative encore est la répartition de ces grèves : 207 720 ouvriers ont pris part à des grèves économiques ou purement revendicatives et 855 000 à des grèves politiques (notamment grèves contre le massacre des ouvriers de la Lena en avril 1912, ou encore grève pour célébrer le Premier mai – interdit en Russie – ou pour d'autres motifs purement politiques).

Une autre caractéristique de ces grèves est ce que Lénine appelle « les progrès de la ténacité des ouvriers dans la lutte gréviste », c'est-à-dire la durée croissante de ces mouvements, qui témoigne d'un acharnement accru du combat contre le régime.

Dans un article de juin 1913 consacré à cette situation, Lénine souligne enfin : « Les grèves de 1912 ont un caractère offensif et non pas défensif. Les ouvriers luttent pour une amélioration de leurs conditions de travail et non pas contre une détérioration (...). Ils réclament des augmentations de 10 %, 25 % et même 40 %. (...) La classe ouvrière tout entière a fait un pas en avant. » Le mécontentement social se conjugue en effet avec une crise politique rampante.

Au début de l'été 1913, Lénine réunit donc le comité central du Parti ouvrier social-démocrate russe (POSDR) (précisément, sa fraction bolchevique qui, depuis la conférence de Prague en janvier 1912, affirme représenter la légitimité de la social-démocratie), près de Cracovie. Cette réunion adopte plusieurs résolutions dont l'objectif est clair : face au développement de plus en plus violent de la lutte des classes en Russie même et à la montée des périls en Europe, la classe ouvrière doit rester solidement sur le terrain des mots d'ordre révolutionnaires. Les libellés de ces résolutions l'attestent : « les tâches de l'agitation dans le moment présent » ; « la question d'organisation et le congrès du parti » ; « le mouvement gréviste » ; « la presse du parti » ; « le travail des social-démocrates à la Douma » (1) ; « le travail dans les associations légales » ; « la question nationale » ; « les populistes ». Selon la formule consacrée, ces résolutions forment un tout, mais celles qui reflètent la situation politique de l'époque présentent aujourd'hui un intérêt particulier et d'abord la première d'entre elles : « Les tâches de l'agitation dans le moment présent ». C'est un large extrait de cette dernière que nous publions cette semaine.

(1) La fraction social-démocrate réunissait dans une unité difficile 7 députés mencheviques et 6 députés bolcheviques.

## Repères historiques

● 1905 : première révolution russe.

● 1912 : vague de grèves à la suite de la répression à la Lena Gold Fields.

● 1912 : Lénine et les bolcheviks publient le premier numéro de la Pravda.

● 1913 : échec de la provocation antisémite Beilis.

● 1914 : éclatement de la Première Guerre mondiale. La Russie alliée avec la France et la Grande-Bretagne.

● 1917 : révolutions de Février et d'Octobre. Le congrès panrusse des soviets prend le pouvoir.

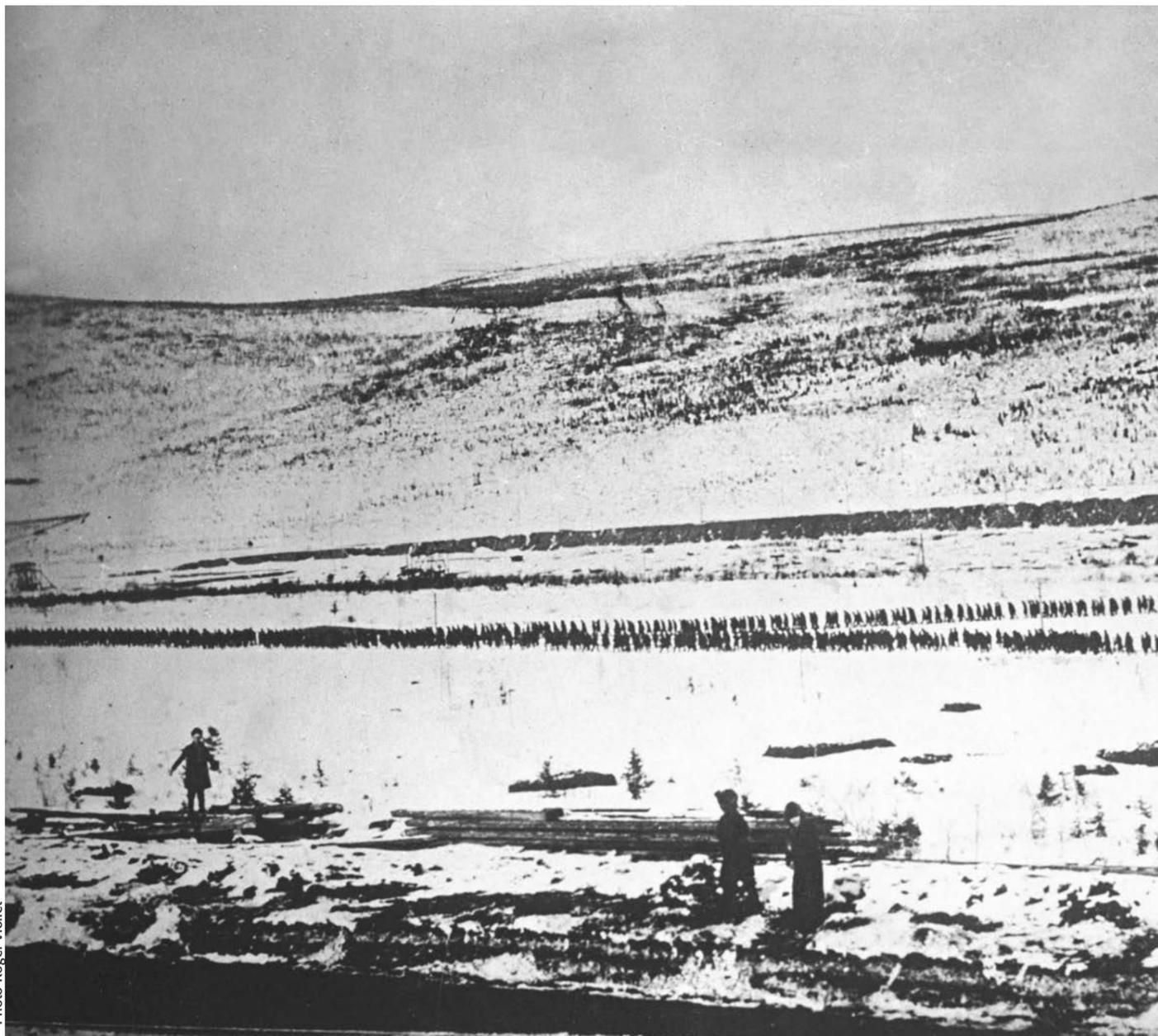


Photo Roger-Viollet

Russie, 4 avril 1912 : manifestation des ouvriers grévistes des mines d'or de la Lena avant leur assassinat en masse sur l'ordre du gouvernement tsariste.

**L**e comité central du Parti ouvrier social-démocrate russe (POSDR), réuni à Cracovie, en juin 1913, affirme dans sa principale résolution : « La situation dans le pays s'aggrave de plus en plus. La domination des grands propriétaires fonciers réactionnaires soulève des murmures de plus en plus forts, même parmi les couches les plus modérées de la population. Comme par le passé, la route d'une liberté politique tant soit peu effective en Russie est barrée par la monarchie tsariste, hostile à toute réforme sérieuse, protégeant uniquement le pouvoir et les revenus des féodaux et réprimant avec la plus grande férocité toute manifestation du mouvement ouvrier. (...) »

La lutte de la classe ouvrière, qui se déroule sous des mots d'ordre révolutionnaires, a contraint une partie des industriels ainsi que la bourgeoisie libérale et octobriste (1) à parler avec vigueur de la nécessité des réformes, en général, et d'une liberté restreinte des coalitions, en particulier. D'une part, la bourgeoisie s'organise fiévreusement dans des syndicats patronaux, instaure un système d'assurance contre les grèves et exige du gouvernement des répressions systématiques contre le mouvement ouvrier ; de l'autre, elle recommande aux ouvriers de renoncer aux revendications révolutionnaires pour se contenter d'une réforme constitutionnelle isolée, d'un semblant de liberté de coalition. La classe ouvrière doit mettre à profit toutes les hésitations possibles du gouvernement

**“La classe ouvrière doit mettre à profit toutes les hésitations du gouvernement...”**

ainsi que les divergences existant entre la bourgeoisie et le camp réactionnaire pour accentuer sa pression dans les deux domaines : lutte économique et lutte politique. Mais, afin de mettre à profit avec succès la situation, la classe ouvrière doit rester sur les terrains des mots d'ordre révolutionnaires non tronqués.

Dans cette situation générale, la tâche de la social-démocratie consiste à mener comme par le passé une large agitation révolutionnaire dans les masses pour le renversement de la monarchie et pour une république démocratique. (...) »

Les principaux mots d'ordre de l'époque restent :

- 1) République démocratique ;
- 2) confiscation des terres des grands propriétaires ;
- 3) journée de travail de 8 heures.

La liberté de coalition y entre comme une partie dans le tout. La résolution sur le mouvement gréviste souligne : « La conférence considère que le mouvement rend proche la mise à l'ordre du jour de la grève politique dans toute la Russie. Il est indispensable de commencer immédiatement et partout l'agitation préparatoire systématique en faveur de cette grève » sur les trois mots d'ordre ci-dessus, mais souligne que la grève politique peut « se produire pour des motifs divers : persécutions contre la presse, grève des assurances etc. »

La résolution sur la question nationale souligne : « L'oppression nationale inouïe que la

monarchie tsariste exerce sur la majorité de la population de Russie », qualifie la monarchie tsariste de « système d'Etat le plus réactionnaire et le plus barbare comparé à celui des Etats voisins d'Europe et d'Asie » et affirme que le « Parti social-démocrate doit absolument défendre le droit des nations opprimées par la monarchie tsariste à la libre disposition, c'est-à-dire à se séparer pour former un Etat distinct ».

La résolution précise que « ce droit des nations à la libre disposition (...) ne doit pas être confondu avec la question de savoir s'il est opportun pour telle ou telle nation de se séparer. Cette dernière question doit être résolue par le Parti social-démocrate dans

chaque cas particulier d'une manière totalement autonome, du point de vue des intérêts du développement social tout entier et des intérêts de la lutte de classe pour le socialisme. »

Elle souligne en même temps : « Les intérêts de la classe ouvrière exigent la fusion des ouvriers de toutes les nationalités d'un Etat donné au sein d'organisations prolétariennes uniques, politiques, syndicales, coopératives, éducatives, etc. Seule cette fusion, au sein d'organisations uniques, permet au prolétariat de mener un combat victorieux contre le capital international et la réaction. »

**“... ainsi que les divergences existant entre la bourgeoisie et le camp réactionnaire”**

(1) On dénommait ainsi l'aile de la bourgeoisie la plus favorable à des réformes modérées.

**Puy-de-Dôme**

**Application en Auvergne de la politique européenne d'austérité**

La Cour des comptes exige de respecter l'engagement pris auprès de l'Union européenne de ramener le déficit public à 3 %, à réaliser 28 milliards d'euros de coupes budgétaires entre 2014 et 2015. C'est un plan « à la grecque », dont les conséquences vont aussi être locales.

**ENSEIGNEMENT**

La réforme Peillon de « refondation de l'école » (votée à l'Assemblée nationale par les élus du Front de gauche et d'Europe Ecologie Les Verts), s'inscrivant dans le cadre de la décentralisation de la République, organise la mise en place de « projets pédagogiques territoriaux » conduisant à l'éclatement de l'école républicaine, à sa dénationalisation, au profit d'une « école des territoires » c'est-à-dire de grandes différences d'une commune à l'autre :  
— il n'y aura plus d'égalité des élèves devant l'enseignement ;  
— le travail pour les activités scolaires et périscolaires sera augmenté, précairisé et privatisé ;  
— des frais énormes seront supportés par les communes et viendront donc augmenter les impôts locaux.

Le POI, comme la majorité des enseignants, est opposé à cette loi et à son application. Signalons que 82 % des communes françaises ont refusé la mise en place du décret sur les rythmes scolaires, contrairement à Clermont-Ferrand, qui s'est engagée à mettre en place cette politique d'austérité, d'inégalité et de remise en cause de l'école de la République.

Signalons aussi que la municipalité de Clermont-Ferrand commençait à anticiper l'application des nouveaux rythmes scolaires, alors que la loi n'était pas encore votée et que le conseil municipal n'avait pas été consulté. Ce qui a déclenché la grève des agents municipaux, leurs horaires se trouvant bouleversés. Où est la démocratie ? Et pourquoi un tel empiètement ?

Dans le domaine de la formation professionnelle, cela se passe également dans le cadre de la dislocation de la République, puisque de nombreux pouvoirs sont donnés aux régions, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

Le président et le vice-président du conseil régional ont d'ailleurs précisé que, dorénavant, les rapports se feront de plus en plus directement entre les régions et la Commission européenne à Bruxelles.

C'est l'Europe des régions contre l'Europe des nations, avec son cortège de destructions des services publics.

Le 25 juin dernier, le conseil régional d'Auvergne a adopté le schéma stratégique régional de l'offre de formation initiale technologique et professionnelle, par 24 voix pour et 23 voix contre. La première conséquence est la fermeture de deux lycées (Romagnat et Lapolisse). Mais qu'en sera-t-il des autres lycées publics et des CFA de la région, eux aussi concernés par cette restructuration ?

**SANTÉ PUBLIQUE**

L'application de la tarification à l'activité et de la loi HPST (« hôpital, patients, santé et territoires ») a entraîné la privatisation et la régionalisation de l'hospitalisation publique. L'hôpital est devenu une entreprise, ce qui s'oppose au droit à la santé pour tous. D'où la situation catastrophique des hôpitaux publics.

Concernant le CHU de Clermont-Ferrand, premier employeur public de la région : déficit structurel de 12 millions d'euros ; déménagement de l'Hôtel-Dieu sur le site d'Estaing, avec, au passage, un dépassement sur travaux de 100 millions d'euros.

La vente de l'Hôtel-Dieu était inscrite dans le plan de financement du nouvel hôpital, mais, à ce jour, il n'est toujours pas vendu à cause de « problèmes » entre la mairie et le directeur du CHU. En attendant, c'est cinq cent mille euros par an de frais de gardiennage pour le CHU, et ce, depuis trois ans. Récemment, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a épinglé le CHU de Clermont-Ferrand, lui demandant de rétablir la situation en réalisant des économies. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'un deuxième plan de retour à l'équilibre financier (augmentation de l'activité avec suppression de 76 postes), alors qu'il y a déjà eu un premier plan de retour à l'équilibre financier, qui a abouti à 300 suppressions de postes entre 2008 et 2011.

**EMPLOI**

Voici comment l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la flexibilisation du travail, signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et le Medef et transformé en loi par les députés PS, s'applique en Auvergne : le groupe Hamelin a annoncé, le 2 juillet (au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi), la fermeture de cinq sites, dont trois en France.

Dans ces trois sites, il y a l'usine Elba, à La Monnerie-le-Montel, dans le Puy-de-Dôme.

Ce sont 64 salariés et leurs familles qui sont sacrifiés sur l'autel de la compétitivité préconisée par l'Europe. ■

**Les comités du Puy-de-Dôme du POI proposent de débattre autour de ces questions au cours d'une réunion publique à Clermont-Ferrand, le 19 septembre, à 19 heures, au centre Jean-Richepin**

**MEETINGS DU POI, DES MEETINGS DE COMBAT**

- ▶ Paris, 28 septembre ▶ Lille, 2 octobre
- ▶ Toulouse, 3 octobre ▶ Dijon, 3 octobre
- ▶ Bordeaux, 4 octobre ▶ Metz, 11 octobre

Et aussi : **Lyon, Montpellier, Saint-Brieuc, Nantes, Marseille...** (dates précisées prochainement)

**Campagne**

**Pour le retrait d'Haïti des troupes de la Minustah**

Depuis maintenant neuf ans, Haïti est occupé par la Minustah, les troupes de l'ONU. Les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013, une conférence internationale pour le retrait des troupes d'occupation a eu lieu à Port-au-Prince. Cent quarante délégués, venant d'Haïti, de Martinique, de Guadeloupe, d'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Salvador, d'Algérie, des Etats-Unis, de France, se sont réunis pour exiger la fin de l'occupation. Cette conférence a reçu des messages de soutien de Sainte-Lucie, de Trinidad et Tobago, d'Equateur, du Pérou, de Bolivie, de la République dominicaine. Le Parti ouvrier indépendant, membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, était présent à cette confé-

rence, qui se tenait au même moment que le IV<sup>e</sup> Congrès du POI, qui a voté à l'unanimité une motion pour le retrait des troupes d'Haïti. La conférence a décidé d'interpeller dans chaque pays les gouvernements soutenant ou participant à la Minustah. Conformément à ce mandat, le POI s'est adressé au ministre des Affaires étrangères, au président du Sénat, à celui de l'Assemblée nationale, pour demander un rendez-vous. Les présidents des groupes parlementaires ont été saisis de cette demande. Le POI entend tenir ses engagements internationaux pour le retrait des troupes de la Minustah.

**Lettre au ministre des Affaires étrangères**

Monsieur le ministre des Affaires étrangères

Le 12 août 2013

Monsieur le ministre,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2013 se réunissait à Haïti une conférence pour le retrait des troupes de l'ONU, la Minustah. Cent quarante délégués, venus de nombreux pays (voir la résolution ci-jointe) ont décidé de s'adresser à tous les gouvernements impliqués dans l'occupation d'Haïti. Le Parti ouvrier indépendant, membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, était présent à cette conférence. Son représentant a pu entendre les témoignages des organisations et des citoyens haïtiens sur les conséquences de ces neuf années d'occupation. Notre représentant, comme l'ensemble des délégués à cette conférence, a pris connaissance du rapport du 8 mars 2013, présenté au Conseil de sécurité de l'ONU par son secrétaire général, M. Ban Ki-moon. A partir des faits évoqués, il est établi que la Minustah est une force d'occupation au service des intérêts des multinationales, principalement des Etats-Unis, organisant des zones franches pour exploiter les travailleurs haïtiens. La souveraineté du peuple et de la nation haïtienne est bafouée. Le 28 mai, le Sénat de l'Etat d'Haïti a voté une résolution « réclamant le retrait progressif et ordonné des forces de la Minustah » (voir copie jointe). La France est partie prenante de la Minustah en Haïti, et l'histoire de nos deux pays sont liées. La demande du Sénat d'Haïti, comme celle des organisations démocratiques du pays, doit être prise en compte pour le respect de la nation haïtienne, du droit de son peuple et de ses organisations à vivre dans un pays libre, émancipé de toute ingérence extérieure. Dans ce cadre, monsieur le ministre, nous sollicitons un rendez-vous, si possible dans la deuxième quinzaine de septembre, pour vous exposer les éléments réunis par la conférence du 1<sup>er</sup> juin. En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.

**Daniel Gluckstein,**  
secrétaire national du POI

**CAMPAGNE FINANCIÈRE DU POI**

**8 567,40 euros centralisés le 20 août 2013**

Alpes-de-Haute-Provence	185,00 euros	Var	280,00 euros
Alpes-Maritimes	50,00 euros	Vaucluse	39,00 euros
Ardèche	106,50 euros	Yonne	130,00 euros
Aude	200,00 euros	Belfort	68,00 euros
Bouches-du-Rhône	588,00 euros	Essonne	1 598,00 euros
Côtes-d'Armor	40,00 euros	Hauts-de-Seine	1 298,50 euros
Eure-et-Loir	65,00 euros	Seine-Saint-Denis	331,40 euros
Finistère	71,00 euros	Val-d'Oise	976,00 euros
Haute-Garonne	225,00 euros	<b>Chèques à l'ordre de : AFPIO.</b>	
Gers	21,00 euros		
Gironde	53,00 euros		
Hérault	80,00 euros		
Indre-et-Loire	21,00 euros		
Jura	284,00 euros		
Loire	590,00 euros		
Mayenne	110,00 euros		
Moselle	245,00 euros		
Pas-de-Calais	100,00 euros		
Puy-de-Dôme	86,00 euros		
Bas-Rhin	100,00 euros		
Rhône	40,00 euros		
Saône-et-Loire	70,00 euros		
Savoie	296,00 euros		
Paris	20,00 euros		
Seine-Maritime	25,00 euros		
Yvelines	100,00 euros		
Tarn	75,00 euros		

**SOUSCRIPTION FINANCIERE 2013**  
**POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT**  
Pour le socialisme, la République et la démocratie. Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 Téléphone : .....  
 E-mail : .....

Je verse :  5 €  10 €  ..... €  
 Chèque à l'ordre de AFPIO

Coupon à renvoyer au POI,  
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris  
 (chèques à l'ordre de AFPIO).

PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

## Grèce

## Un appel du syndicat des enseignants OLME à la solidarité internationale contre la répression et la destruction de l'école publique

**A**u moment où le FMI évoque l'éventualité d'un nouveau plan d'« aide » à la Grèce, après les élections allemandes du 22 septembre, en échange du respect par le gouvernement grec de nouvelles injonctions meurtrières de la troïka, les experts de la Bundesbank estiment que les risques de ce nouveau plan sont « *exceptionnellement hauts* » et qualifient la performance du gouvernement grec d'« *à peine satisfaisante* ».

« A peine satisfaisante », la soumission du gouvernement Samaraspasok aux diktats du FMI et de l'Union européenne ? Les enseignants et les lycéens sont bien placés pour en juger.

Dans notre précédent numéro, nous sommes revenus sur les conséquences de la mise en œuvre par le gouvernement grec, dans le secteur de l'enseignement, de l'exigence des institutions européennes et du FMI de se débarrasser de quinze mille fonctionnaires.

Le syndicat des enseignants du secondaire OLME dénonce aujourd'hui la mise en disponibilité, pour une période de huit mois, de deux mille cinq cents enseignants, avec 75 % de leur salaire de base (soit environ 675 euros !), avant le licenciement.

Thémis Kotsifakis, président du syndicat OLME, est parmi les 2 122 premiers enseignants frappés par cette mesure.

Dans le même temps, une cinquantaine de filières de l'enseignement technique, et en particulier les filières de formation des aides-soignants, assistants dentaires et assistants pharmaciens, sont purement et simplement supprimées.

Sur cette base, OLME a lancé un appel au plan international à l'ensemble des organisations syndicales enseignantes pour « *qu'aucun enseignant ne soit suspendu ou licencié, que tous les lycéens puissent s'inscrire dans la filière de leur choix dans les lycées professionnels, ainsi que l'arrêt*



22 juillet 2013 : manifestation des enseignants du secondaire avec leur syndicat OLME contre les plans de mise en disponibilité de 2 500 collègues avec 675 euros mensuels.

de la mobilité et de la politique de coupes dans les dépenses publiques qui détruit l'enseignement public en Grèce ».

En France, la direction de la FSU a transmis le message d'appel au soutien adressé par OLME à l'ensemble de ses syndicats, en « *les invitant vivement à apporter leur soutien et à relayer ce message* ».

La FNEC FP-FO s'est, pour sa part, adressée au Premier ministre grec et au ministre de l'Éducation, afin de leur faire part de son extrême inquiétude « *devant ces mesures, de leurs conséquences pour les enseignants et au-delà toute la population grecque, mais aussi pour ce qu'elles*

signifient pour l'avenir de tous les pays de l'Union européenne, dès lors qu'elles découlent d'exigences qui viennent de ce niveau. L'austérité est une menace directe pour les droits les plus élémentaires, pour les libertés démocratiques les plus fondamentales, la preuve en est malheureusement faite. Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons instamment d'annuler la totalité de ce plan, comme vous en avez le pouvoir, et aussi de réintégrer Thémis Kotsifakis, président d'OLME, sur son poste. »

Nous serons amenés à revenir sur cette campagne dans les prochains numéros.

Christel KEISER ■

## Italie

## Sigonella, base européenne pour les drones, avec l'Algérie dans le viseur

Un article du journal italien *La Repubblica*.

Il y a quelques mois, notre journal se faisait l'écho des inquiétudes de la secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie, Louisa Hanoune, qui dénonçait l'installation d'une base militaire américaine en Espagne, avec cinq cents marines et huit avions de combat, avec, dans le viseur, notamment l'Algérie.

Quelques semaines plus tard, les correspondants italiens de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples dénonçaient à leur tour le déplacement d'une partie de ces marines sur la base de Sigonella, en Sicile, complétant ce dispositif.

On lira ci-dessous un très large extrait d'un article paru sur le site Internet de *La Repubblica* (3 août 2013) qui confirme et donne toute l'ampleur de ce dispositif militaire, que l'impérialisme américain justifie « *en prévision de troubles politiques et sociaux en Algérie* ».

“Le projet s'appelle AGS (Alliance Ground Surveillance), un programme de défense intelligente, qui grâce aux «oiseaux», les drones d'espionnage, permettra aux Américains de surveiller, photographier et intercepter les mouvements de l'ennemi dans les pays d'Afrique du Nord (souligné par nous — NDT), à portée de fusil de leurs frontières. Cela fera de Sigonella une plate-forme sûre, pour s'introduire dans un scénario ennemi et obtenir les informations nécessaires à l'expansion ou à une éventuelle attaque militaire. “LAGS, lit-on dans le document, permettra aux pays bénéficiaires d'avoir accès à des informations, des photos et vidéos sans aucune restriction.” “Un système technologique efficace, écrivent les officiels, qui garantira à l'Alliance des interventions militaires simultanées dans différentes zones géographiques.” Un système dans lequel le MUOS, le super-radar en construction à Nisemi, aura un rôle fondamental.

Les images ont une signification claire. Sigonella sera reliée directement à deux satellites : l'UFO, qui, depuis 1993, offre un support radar aux navires de guerre, aux sous-marins et aux chasseurs, et l'Inmarsat. Les drones «siciliens», résistants sur de longues distances, jusqu'à 20 km du sol, communiqueront avec eux. Grâce à des capteurs radar incorporés

“ils pourront intercepter des objets à l'arrêt ou en mouvement.” Les informations récoltées seront transmises en temps réel à la base centrale MOS (Mission Operation Support) située à Sigonella et en même temps à tous les commandements de l'Alliance. Les préparatifs ont déjà commencé.

Selon des sources proches de la base sicilienne, il y a quelques mois, dans la grande base aéronavale de la région, sont déjà arrivées en grand secret d'autres flottes de drones Black Hawk, que les États-Unis et la CIA utilisent dans les conflits majeurs : Afghanistan, Pakistan, Yémen, Somalie, région des Grands Lacs, Mali et Niger.

La révélation de la présence en Sicile d'armements secrets est due à l'Observatoire de politique internationale, un projet de collaboration entre le CESI (Centre d'études internationales), le Sénat de la République, la Chambre des députés et le ministère des Affaires étrangères.

“La présence des drones, temporairement basés à Sigonella, a fondamentalement comme but de permettre aux autorités américaines le déploiement de ces dispositifs, à partir du moment où se présentent des situations de crise dans la zone nord-africaine et dans le Sahel”, écrivent dans le rapport les experts de l'Observatoire.

“Aux tumultes du printemps arabe, qui ont abouti à la chute des régimes en Tunisie, Egypte et Libye, a fait suite une détérioration de la situation qui a culminé avec la sanglante attaque du

consulat de Benghazi et dans la récente crise au Mali.

En considérant de telles situations, la Défense italienne a concédé une autorisation temporaire pour le déploiement d'autres équipements à Sigonella.” D'où l'importance stratégique de Sigonella, plate-forme pour les opérations d'intervention rapide de troupes spécialisées de marines, en cas de crise et conflit. »

Face à cette menace cyniquement réaffirmée, les participants réunis le 28 juin dernier à Alger, dans

un grand meeting international organisé par le Parti des travailleurs et la centrale syndicale algérienne UGTA, ont lancé un appel à « *défendre l'intégrité de l'Algérie, le droit pour la nation algérienne de disposer de ses richesses, de son présent et de son avenir, sans ingérence ni menaces extérieures* ». ■

**Sigonella sera reliée directement à deux satellites : l'UFO, qui, depuis 1993, offre un support radar aux navires de guerre, aux sous-marins et aux chasseurs, et l'Inmarsat.**

## Algérie

## Déclaration de la direction nationale de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) à propos des événements tunisiens

“Les événements qui marquent la scène politique en Tunisie deviennent de plus en plus préoccupants.

Face à cette situation critique que vivent nos frères et nos sœurs en Tunisie, l'Union générale des travailleurs algériens exprime son soutien et sa solidarité à tous les travailleurs et au peuple tunisien.

L'Union générale des travailleurs algériens condamne avec la plus forte véhémence l'assassinat du dirigeant politique tunisien, membre de l'Assemblée constituante, et les attentats terroristes commis contre l'armée tunisienne au mont Châmbi.

L'Union générale des travailleurs algériens apporte son soutien et sa solidarité à l'UGTT (Union générale tunisienne du travail – NDLR), dans ses actions pour la défense et la sauvegarde des valeurs démocratiques et républicaines de la Tunisie.”

Le secrétariat général, Alger, le 11 août 2013 ■

## En bref

### Mexique : le gouvernement s'apprête à brader la Pemex à des partenariats public-privé

Le président mexicain, Enrique Peña Nieto, a présenté, lundi 12 août, un projet de révision constitutionnelle qui permettrait à la compagnie pétrolière nationale Pemex de nouer des partenariats avec des intérêts privés pour l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures, ainsi que pour ses activités de raffinage, de pétrochimie, de transport et de stockage.

La réforme nécessitera une modification des articles 27 et 28 de la Constitution, encadrant, depuis 1938, le monopole de la compagnie nationale sur les activités pétrolières et gazières du Mexique. Cette réforme embrassant l'ensemble des secteurs énergétiques prévoit aussi la participation d'acteurs privés dans les opérations de la compagnie nationale électrique (CFE). L'Organisation politique du peuple et des travailleurs (OPT) et de nombreuses organisations syndicales mexicaines appellent, avec le syndicat des électriciens (SME), à une journée de mobilisation nationale « *pour le retrait de cette contre-réforme énergétique* ».

## 1953-2013 : soixante ans d'armistice en Corée (Deuxième partie)

# Quelle est la réalité du "miracle de la rivière Han" en Corée du Sud ?

Sam Ayache

Le 27 juillet dernier marquait le sixième anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la guerre de Corée (1950-1953). Dans la première partie de cet article (*lire notre précédent numéro*), Sam Ayache analysait les conditions dans lesquelles cherche aujourd'hui à se perpétuer le régime bureaucratique de Corée du Nord, l'une de deux entités issues de cet armistice. La seconde partie, analyse le prétendu « miracle économique » de la Corée du Sud.

À partir des années 1970, avec l'appui des « chaebols » (grands conglomérats fondés par des familles d'industriels), et surtout de l'impérialisme américain dont il soutient la guerre au Viêt Nam, Park Chung-hee, le père de l'actuelle présidente sud-coréenne, a tourné l'économie du pays vers l'exportation, en cassant les prix. Loin d'être le résultat d'un progrès du capitalisme, ce « miracle de la rivière Han » et le décollage de l'industrie sud-coréenne n'ont été possibles que grâce aux premières grandes délocalisations en provenance des Etats-Unis, et surtout à la surexploitation d'une main-d'œuvre encadrée par un syndicat, la FKTU, dont les dirigeants avaient accepté de collaborer avec la dictature militaire.

Le combat de la classe ouvrière sud-coréenne — au prix de plusieurs insurrections et de milliers de morts — a permis de chasser la dictature et d'arracher le droit de constituer une centrale syndicale indépendante, la KCTU, à la fin des années 1990. Le programme de fondation de la KCTU ouvrait aussi la possibilité de constituer un parti comme expression de la classe ouvrière sur la scène politique. Ce programme n'a jamais été mis en œuvre, et, même s'il y a eu des tentatives de fédérer quelques groupes se disant « progressistes », il n'y a jamais eu de véritable parti ouvrier.

Récemment, lors des élections législatives et présidentielles, l'alliance d'une partie de la direction de la KCTU avec le Parti démocrate, un parti bourgeois d'opposition, a suscité de vifs débats dans le mouvement syndical, avec un appel de plus de 1 500 militants ouvriers condam-

nant cette alliance. Ce débat est toujours en cours dans le mouvement syndical.

Aujourd'hui, il n'y a plus de « miracle de la rivière Han » : si l'économie sud-coréenne continue d'enregistrer un taux de croissance annuel positif, ce taux est régulièrement révisé à la baisse (à 2,4 %, comparés aux 4 % initialement prévus) depuis le début de l'année 2013, et si le taux de chômage reste faible (à peine plus de 3 %, selon le ministère du Travail et de l'Emploi sud-coréen), ces chiffres masquent une réalité : le taux de chômage des jeunes (15-29 ans) est en constante augmentation, passant de 7,4 % en mai à 7,9 % en juin.

Par ailleurs, les 360 000 emplois créés en une année sont majoritairement des emplois précaires. Près de 25 % des emplois dans les grandes entreprises (Hyundai, Kia, Samsung) concernent des travailleurs « irréguliers », embauchés par des sous-traitants, qui ne bénéficient ni du même salaire — le salaire horaire minimum sud-coréen est actuellement fixé à 3,03 euros — ni du même contrat de travail que leurs collègues « réguliers ». La différence de salaire et de condition d'embauche entre les travailleurs « réguliers » et « irréguliers » explique pourquoi les chaebols peuvent encore casser les prix à l'exportation. Mais au cours des six derniers mois, les travailleurs « irréguliers » ont entamé une mobilisation, qui ne faiblit pas, dans les grandes usines automobiles. En juillet 2013, chez un sous-traitant de Samsung et pour la première fois depuis la création de cette entreprise, un syndicat vient de se constituer, avec plus de 400 travailleurs « irréguliers ».

La construction navale sud-coréenne, autrefois l'un des fleurons du « miracle », est en pleine crise. La chute de la production à l'échelle mondiale se répercute sur les com-

mandes, qui se raréfient. Ainsi, le géant sud-coréen STX, actionnaire majoritaire des chantiers de Saint-Nazaire, recherche désespérément 880 millions de dollars de liquidités : les banques viennent d'injecter 730 millions de dollars dans l'entreprise « à condition qu'elle se restructure » ; mais cela permettrait tout juste à l'entreprise « de maintenir la tête hors de l'eau ».

Pour sa part, Hyundai Heavy (branche construction navale du conglomérat) a annoncé que ses profits avaient plongé de près de 62 % au cours du premier trimestre 2013. De plus, les exportations sud-coréennes sont de moins en moins compétitives sur le marché japonais du fait de la dépréciation du yen. Sur le marché américain, Samsung a dû subir les énormes frais d'un procès intenté par ses concurrents, et Hyundai se heurte à son tour à des procès similaires.

Aujourd'hui, la Chine est devenue le principal partenaire commercial de la Corée du Sud. Le volume des échanges a atteint 256 milliards de dollars en 2012, et un accord de libre-échange entre les deux pays est actuellement en cours de négociation.

En juin dernier, le vice-président de Samsung a été reçu comme un chef d'Etat par le vice-Premier ministre chinois, M<sup>me</sup> Liu Yandong. Mais le rythme de la croissance chinoise se ralentit, et ce ralentissement in-

quiète les exportateurs sud-coréens. « Il y a, de fait, un phénomène de crise économique en Chine », a récemment déclaré un économiste coréen. D'autre part, les nouvelles sanctions imposées par les Etats-Unis à l'encontre de l'Iran affectent les échanges commerciaux de la Corée du Sud dont l'approvisionnement énergétique dépend du pétrole iranien.

La nouvelle course aux armements impulsée par l'impérialisme américain est elle aussi une source de déséquilibre social. Agitant l'épouvantail du nucléaire nord-coréen, les marchands d'armes américains tentent de vendre aux Sud-Coréens leurs F-35, mais le montant de la transaction dépasse le budget prévisionnel et les choix budgétaires se font toujours au détriment de la population. L'hôpital de Jinju, l'un des plus vieux hôpitaux publics du pays, doit fermer cette année, faute de crédits.

Dans le même temps, le gouvernement américain exige des Coréens le « partage équitable » des frais de stationnement (plus de 876 millions de dollars pour 2013) de ses soldats en Corée, alors que les militaires américains bénéficient de l'extraterritorialité en matière judiciaire et qu'ils se comportent en terrain conquis !

**En juillet 2013, chez un sous-traitant de Samsung et pour la première fois depuis la création de cette entreprise, un syndicat vient de se constituer, avec plus de 400 travailleurs "irréguliers".**

## Burundi

### Annulation des hausses des taxes, impôts et prix !

Lu dans *Ikinyamakuru c'abakozi*, le mensuel du Parti des travailleurs et de la démocratie.



Dans un camp de réfugiés à Musenyi, au sud du Burundi.

Le mois de juillet 2013 aura été, pour les Burundais, un mois de violentes attaques contre leurs conditions d'existence, avec les nouvelles hausses des impôts, des taxes et l'instauration de nouveaux impôts et taxes, ce qui a comme conséquence l'accroissement généralisé des prix et la paupérisation de la population, déjà confrontée à une misère sans précédent.

Le 23 juillet, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, un projet de loi créant et augmentant la TVA sur les denrées et services de consommation courante, à commencer par les produits vivriers ; dans cette dernière catégorie, nombre de ceux qui sont importés sont frappés par une taxe de 10 %. D'autres produits, comme les tissus d'étoffe, sont affectés d'une taxe allant jusqu'à 70 %, tandis que, pour les tabacs et les alcools, il sera payé une taxe de 200 %. Le projet de loi de révision budgétaire adopté le 25 juillet, avec 100 % des voix, par la même Assemblée nationale, accroît la taxe sur les véhicules automobiles à l'importation, le contrôle technique des voitures, le permis de conduire, fait augmenter l'impôt-véhicules, crée une taxe sur les billets d'avion... Justifiant ces projets de lois, le ministre des Finances, Tabu Abdallah Manirakiza, a indiqué que, cette année, la production, notamment agricole, s'est accrue et que, donc, la population serait prospère !

#### MISÈRE, CHÔMAGE, FAMINE, MALADIE...

Mais à l'œil nu, les faits montrent autre chose : la misère, le chômage, la famine, la maladie... font rage. Nombre de directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (Dpae) notent, pour cette année 2013, une chute vertigineuse de la production vivrière, pendant que,



officiellement, 72 % des Burundais sont confrontés à une sévère malnutrition. Le choléra tue des populations dans la capitale et, notamment, dans les communes de Gihosha et Musaga, dans les provinces de Makamba (Kayogoro), de Rutana (Gitanga, Rutana, Giharo...), faute d'eau potable, du fait de la politique de privatisation qui frappe cette ressource.

Le café, qui avait procuré plus de 80 % des recettes d'exportation au pays et de substantiels revenus directs aux paysans caféiculteurs, est en voie de disparition. Par exemple, dans la province de Kayanza, la production de café, qui était de quarante-cinq mille tonnes en 2004, a chuté de 95 % en 2013, en moins de dix ans !

Ce n'est pas tout : le projet d'école fondamentale qui va être mis en chantier à partir de cette rentrée de 2013, en plus de la déqualification de l'enseignement et de la suppression progressive du régime d'internat, va mettre au chômage (!) des enfants dès l'âge de 14 ans.

Les institutions internationales elles-mêmes, dont les plans dévastent le pays, avec en tête la Banque mondiale, signalent qu'en 2013, le Burundi est le pays le plus pauvre du monde !

Pour la souveraineté du pays, n'est-il pas grand temps de rompre avec la politique meurtrière de privatisation-pillage et de remboursement de la dette externe ?

#### Chiffre

# 310

C'est, en euros, ce que la plupart des « postes de travail » récemment créés au Portugal offrent comme « salaire mensuel » aux « nouveaux embauchés ». En dessous du seuil de pauvreté. Et, sur cette base, le gouvernement annonce triomphalement une « baisse du chômage ».



Un manifestant sud-coréen qui a été licencié brandit un portrait de Kim Woo-jung, patron du groupe Daewoo (Chaebols).

A propos d'un "philosophe" très médiatisé

# Michel Onfray : sous la paille des mots, le grain des choses

Michel Onfray suscite depuis des années, soit un engouement certain pour ses livres, pour ses conférences de l'Université populaire de Caen transmises sur France Culture, soit une avalanche de critiques de la part de détracteurs agacés. Sa diabolisation de Freud et plus récemment de Jean-Paul Sartre, sous couvert d'une biographie d'Albert Camus, ont de nouveau suscité commentaires admiratifs

ou exaspérés. Au-delà de son radicalisme verbal contre les religions, de ses déclarations tonitruantes qui pourraient l'identifier comme laïque et libre penseur, Onfray se situe pourtant aux antipodes du combat laïque ainsi que de celui pour l'émancipation des travailleurs et le socialisme. Sous la paille des mots, il faut donc regarder le grain des choses.

Par Pierre Gueguen

**L**e discours de Michel Onfray est fondamentalement construit autour du concept de l'individu souverain. Hors le contrat hédoniste (1) ici et maintenant, il n'est point de salut, nous dit Onfray, et c'est la multiplication de ces contrats hédonistes individuels entre l'homme et lui-même, dans les différents microcosmes où nous évoluons, qui mettra un terme aux « micro-fascismes ».

Il pose donc « l'individu souverain » en opposition au « peuple souverain », générateur de facto d'un pouvoir totalitaire faisant de l'individu un sujet inapte à transformer sa vie en œuvre d'art.

Car l'individu doit être un « aristocrate ». En écho à son ami Raoul Vaneigem, ex-situationniste qui considère que les peuples sont responsables de leur soumission aux régimes totalitaires, Onfray renvoie l'individu à ses responsabilités pour réaliser son bonheur dans le cadre du contrat hédoniste : chacun est invité à cultiver un narcissisme flamboyant, au risque, dans l'hypothèse contraire, de sombrer sa vie durant dans le grouillement grégaire de la multitude. C'est indéniablement une position nietzschéenne, écho contemporain de l'idéologie contre-révolutionnaire des anti-Lumières surgie au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (*notre encadré*).

Au cours du débat télévisé évoqué dans notre encadré, Michel Onfray déclare tout de go : « *Il y a des moments de métamorphose du capitalisme : on y est. (...) Le jour où l'Asie ne soutiendra plus l'Occident, l'Occident sera définitivement mort.* »

Le ton du philosophe visionnaire fataliste ne peut dissimuler l'incroyable légèreté de l'analyse, pour ne pas dire plus.

Quand le journaliste lui demande si « fin de l'Occident » ne rime pas avec « fin du matérialisme », Onfray répond docilement : « *Probablement. Je pense qu'il y a aujourd'hui (...) une spiritualité grandissante sur la planète qui fait que d'autres civilisations aspirent à autre chose que posséder, consommer, à autre chose que le matérialisme trivial et vulgaire. L'Occident, c'est une forme de christianisme, ça fonctionne avec le christianisme, y compris la Révolution française et les droits de l'homme, et de fait, il y a aujourd'hui en Occident, avec la question de l'islam par exemple, cette idée qu'après tout on pourrait tolérer que des femmes puissent être excisées, mutilées ou porter le voile.* »

Le véritable Onfray surgit là, en digne émule de Nietzsche l'aristocrate : le christianisme déca-

**Michel Onfray pose "l'individu souverain" en opposition au "peuple souverain" qui serait générateur d'un pouvoir totalitaire.**



Michel Onfray à l'Université populaire de Caen.

dent, « féminin », serait la cause de la mort de Dieu, et, par conséquent, de l'avènement de la Révolution française, source des maux actuels de la civilisation occidentale. Notamment de l'islamisation rampante (sic) de la société...

L'animateur de télévision fait alors remarquer que l'excision n'existe pas dans la religion musulmane. Onfray balaie l'objection d'un revers de main, répliquant qu'il parle « *au sens large du terme* » (?). Et de poursuivre : « *[Quand on est dans une civilisation qui ne pense qu'au canapé, qu'au matérialisme et qu'on a en face des individus qui sont prêts à mourir (...), quand une civilisation s'effondre et qu'à proximité une autre est en train de proposer l'Oumma — la communauté [islamique] universelle — avec des individus qui sont prêts à mourir, à se faire sauter avec des ceintures d'explosifs (...), les vraies civilisations se constituent avec les gens qui peuvent mourir, qui veulent mourir, qui font la défense de la guerre, qui font l'éloge de la force, de la violence et de la brutalité, qui s'installent.* »

Résumons l'analyse onfrayienne, servie sur ce plateau : notre civilisation occidentale « efféminée » est cuite, l'Asie lui portera le coup de grâce sous peu ; les civilisations se construisant par le feu et le sang, l'Oumma verra le jour, servie par ses armées du djihad et achèvera le travail initié par l'Asie. Maurras et Barrès ne sont pas loin. Viscéralement opposé à toute forme organisée de la classe ouvrière, à l'instar de ses maîtres Nietzsche et Palante, et mal dissimulé derrière un impossible nietzschéisme « de gauche », Michel Onfray est bel et bien un serviteur de l'idéologie réactionnaire contemporaine. ■

(1) Hédonisme : doctrine philosophique qui considère le plaisir comme un bien essentiel, but de l'existence et qui fait de sa recherche le mode principal de l'activité humaine.

ÉCLAIRAGE

## Le marxisme et les philosophes

« VI — Feuerbach résout l'essence religieuse en l'essence humaine. Mais l'essence de l'homme n'est pas une abstraction inhérente à l'individu isolé. Dans sa réalité, elle est l'ensemble des rapports sociaux. Feuerbach, qui n'entreprend pas la critique de cet être réel, est par conséquent obligé :

1. De faire abstraction du cours de l'histoire et de faire de l'esprit religieux une chose immuable, existant pour elle-même, en supposant l'existence d'un individu humain abstrait, isolé.

2. De considérer, par conséquent, l'être humain uniquement en tant que "genre", en tant qu'universalité interne, muette, liant d'une façon purement naturelle les nombreux individus.

VII — C'est pourquoi Feuerbach ne voit pas que l'"esprit religieux" est lui-même un produit social et que l'individu abstrait qu'il analyse appartient en réalité à une forme sociale déterminée.

XI — Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, mais ce qui importe, c'est de le transformer. »

(Karl Marx, *Thèses sur Feuerbach*, 1845.)

Portrait

## Nietzsche : l'aristocratie élitiste

**D**e la même façon qu'il est conseillé d'avoir étudié Hegel pour comprendre Marx, on peut conseiller, toute proportion gardée, de lire ou relire Nietzsche pour bien comprendre Onfray.

Celui-ci est indéniablement nietzschéen, et l'on ne peut qu'encourager celles et ceux pour qui il représente l'étendard moderne de l'athéisme et de la libre pensée à lire son ouvrage sur Georges Palante (1), présenté comme le père fondateur du « nietzschéisme de gauche ».

Sur la lancée, on pourra faire l'acquisition de *La Sagesse tragique*, ouvrage dans lequel Onfray nous donne la vision de son Nietzsche... qui ne diffère en rien du Nietzsche des autres : quand on se réclame de la pensée nietzschéenne, il est en effet impossible de faire abstraction de l'aristocratie élitiste omniprésente dans tous ses écrits, à toutes les phases de sa vie.

Onfray en est l'expression même, même s'il s'en défend ; les théories réactionnaires de Nietzsche vertèbrent sa propre pensée.

En 2009, dans une émission télévisée (2), il était invité à répondre à cette angoissante question : « *Le monde bascule-t-il ?* »

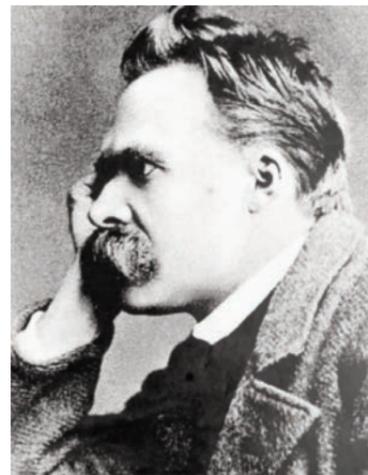


Photo DR

Selon Onfray, la situation mondiale est marquée par « *la mort de l'Occident* » : « *Je pense que la fin de l'Occident et de l'occidentalisation s'est faite à partir de la Révolution française, de la déchristianisation, et que depuis, on est sur une espèce de descente.* »

Nietzsche, qui vomissait l'internationalisme féminin (ce qui signifie chez lui : « faible »... d'Eve la pécheresse, le sexe faible...) de la Révolution et les idées modernes (socialisme, libre pensée...), ne disait pas autre chose : « *[La Révolution française] a vraiment*

*livré le sceptre, entièrement et solennellement à "l'homme bon" (au mouton bêlant, à l'âne, à l'oie, à tout ce qui est incurablement superficiel et braillard, à tout ce qui est mûr pour l'asile d'aliénés des "idées modernes")* » (3). La haine, donc, du combat des peuples et de la lutte des classes. ■

(1) Michel Onfray, *Physiologie de Georges Palante*.

(2) « Ce soir (ou jamais !) », sur France 3.

(3) Friedrich Nietzsche, *Le Gai Savoir*, livre V, aph. 362 : « *Notre foi en une virilisation de l'Europe.* »

Les mots

### Laïc ou laïque ?

« Depuis la crise de 1880-1910 entre l'Église et l'État, l'usage s'est établi en France, de réserver les deux orthographes du mot à deux significations différentes : laïc s'écrit des chrétiens qui n'appartiennent pas au clergé ni aux ordres religieux (le nom correspondant est laïc, "ensemble des laïcs") ; laïque s'écrit de ce qui respecte strictement la neutralité vis-à-vis des diverses religions » (Dupré, 1972).

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**  
**Tribune libre de la lutte des classes,**  
**hebdomadaire du POI.** Dans le cadre  
de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,  
fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité  
de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement  
combattre pour l'émancipation des travailleurs.  
Cela sous leur propre responsabilité.  
L'hebdomadaire est édité par l'association  
(loi 1901) Informations ouvrières.  
Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.  
• **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.  
• **Imprimerie** : Rotinfed 2000, Paris.  
• **Tirage** : 20 000 exemplaires.  
• **Commission paritaire** : 0909 C85 410.  
• **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,  
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.  
Tél. : 01 48 01 89 23.  
Fax : 01 48 01 89 29.  
E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements** :  
Maïté Dayan.  
Tél. : 01 48 01 88 22 ;  
01 48 01 88 41.  
E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com  
• **Dépôt légal** : à publication.

**L'HUMEUR**

de Michel Sérac

**Demain,  
on rase gratis**

Molière a créé le person-  
nage d'un faux médecin,  
répondant à tous  
les symptômes  
par un même dia-  
gnostic, aussi pérem-  
ptoire que fantaisiste :  
« *Le poumon,*  
*le poumon vous dis-je !* »  
C'est le procédé,  
en moins drôle, du gou-  
vernement, pour rejeter  
toutes les revendica-  
tions des salariés,  
et les accabler  
de mauvais coups :  
« *La dette, la dette,*  
*vous dis-je !* »  
Les plus cruelles  
mesures sont com-  
plotées ces jours-ci  
— augmentations  
conjointes de la CSG,  
de la TVA, des impôts,  
pillage des retraites —  
pour, nous dit-on, éco-  
nomiser 20 milliards...  
et verser, comme  
chaque année, 50 mil-  
liards d'intérêts  
aux banquiers !  
Selon les experts,  
un endettement attei-  
gnant 90 % de la pro-  
duction nationale rend  
impossible la relance  
économique. L'endet-  
tement de la zone euro  
et de l'Etat français  
envers les banques  
atteint, cette année,  
92 %.

D'où la nouvelle ber-  
ceuse de Hollande,  
ou de Moscovici : ça ira  
mieux en 2025. Comme  
si la fameuse blague  
du coiffeur — demain,  
on rase gratis — suffisait  
à berner les travailleurs.  
Ces balivernes veulent  
surtout masquer  
l'effroyable croissance,  
*maintenant*, du chô-  
mage des jeunes. Mais  
qui en est responsable,  
sinon ce gouvernement,  
qui supprime le débou-  
ché des emplois publics  
et laisse complaisam-  
ment la classe patronale  
licencier, *chaque année*,  
proportion terrible,  
2,5 % des salariés ?  
L'urgence économique  
et sociale, c'est *l'annu-  
lation de la dette*  
publique. Qui est  
d'abord, selon la défini-  
tion concise de notre  
camarade Gérard Schi-  
vardi, « *une invention  
des banquiers pour faire  
payer les travailleurs* ».

**Egypte**

**L'état-major, l'opposition et les Etats-Unis**

**Correspondant**

**L**e secrétaire d'Etat américain,  
John Kerry, avait déclaré sans  
ambages : « *L'armée n'a pas pris le  
pouvoir, d'après ce que nous pouvons en  
juger jusqu'à présent. Pour conduire le  
pays, il y a un gouvernement civil. En fait,  
elle rétablissait la démocratie.* » C'était le  
jeudi 1<sup>er</sup> août. Le 14 août, cette même  
armée organisait un carnage sans précé-  
dent contre les partisans du président  
Morsi installés avec femmes et enfants  
dans les campements de Rabiya al-  
Adawiya, Al-Nahda et d'autres points au  
Caire.

**RÉPRESSION SANGLANTE**

Les chancelleries occidentales expli-  
quaient début juillet que la destitution de  
Mohamed Morsi par les généraux, que  
Washington se garde bien de qualifier de  
coup d'Etat, était motivée par la volonté  
d'éviter « un bain de sang ». Le 14 août,  
les généraux perpétrèrent un bain de  
sang des plus barbares que l'Egypte ait  
connu dans son histoire. Le carnage, qui  
a duré cinq jours, a vu des hélicoptères,  
des chars, des blindés, des troupes, des  
civils armés et des snipers tirer à balles  
réelles à la tête et au cœur des manifes-  
tants. Le nombre de morts se chiffre par  
centaines, voire par milliers. Celui des  
blessés est de plusieurs milliers. Les  
arrestations ne se comptent pas. Trente-  
six détenus islamistes qui, selon l'armée,  
tentaient de s'évader dimanche 18 août  
pendant leur transfert en prison, ont été  
abattus.

L'état d'urgence et un couvre-feu ont été  
instaurés dans la moitié des gouver-  
norats du pays pour un mois. Dix-huit  
nouveaux gouverneurs de province ont  
été nommés, parmi lesquels neuf géné-  
raux. Celui du Caire est un ancien haut  
responsable du Parti national démocra-  
tique (PND) de Moubarak.

Les restes du régime Moubarak, les « fou-  
loul », reviennent à tous les niveaux de  
l'Etat. Un tiers des ministres du gouver-  
nement mis en place par les militaires  
ont servi le régime Moubarak.  
Mais il y a aussi le visage civil de l'état  
d'urgence : le Premier ministre, Hazem  
Beblawi, fondateur du Parti social-démoc-

rate égyptien, a cyniquement assuré au  
soir du massacre du 14 août, qui a fait  
plus de 600 morts, que la police avait agi  
avec « la plus grande réserve ». Il a pro-  
posé, samedi 17 août, de dissoudre la  
confrérie des Frères musulmans.

**L'OPPOSITION SOUTIENT LES MILITAIRES**

Les forces d'opposition ont appuyé l'ar-  
mée en taisant le fait que les Frères  
musulmans n'étaient pas seuls aux com-  
mandes du pays, mais bel et bien asso-  
ciés à l'état-major qui avait décidé, avec  
l'appui des Américains, de ne plus appa-  
raître seul sur le devant de la scène,  
confronté qu'il fut à l'exigence de mil-  
lions d'Égyptiens d'en finir avec le ré-  
gime militaire.

Le Parti communiste égyptien a salué la  
feuille de route « *des forces armées et leur  
positionnement sans équivoque du côté  
des revendications du peuple égyptien* ».  
La coprésidente du Parti socialiste égyptien,  
Karima al-Hefnaoui, a réclamé la  
répression et déclaré : « *Il s'agit d'un sit-in  
violent et armé, et chaque gouvernement  
a le droit de le disperser en recourant à la  
loi. Les gens disent que si le gouvernement  
ne le disperse pas, nous le ferons nous-  
mêmes.* » Le Courant populaire égyptien  
du nassérien Hamdine Sabbahi a jugé  
bon d'imputer la responsabilité du mas-  
sacre aux Frères musulmans qui ont  
« *choisi un scénario de confrontation avec  
l'Etat* » et d'appeler la population à sou-  
tenir la police et l'armée dans « *la lutte  
contre le terrorisme et le maintien de la  
volonté populaire* ». Et Mahmoud Badr, le  
jeune leader de Tamarod (Rébellion), à  
l'origine de la pétition exigeant la démis-  
sion du président Morsi, invité à s'exprimer  
à la télévision d'Etat, a déclaré que  
« *ce que l'Egypte traverse en ce moment est  
le prix à payer pour protéger le pays des  
Frères musulmans* ».

**DES MILLIONS DANS LES RUES POUR DU PAIN ET DE L'EAU**

Or les manifestations, par millions et mil-  
lions en juin, exprimaient la volonté des  
masses égyptiennes de poursuivre ce  
pour quoi elles avaient chassé Mouba-  
rak : en finir avec un régime qui, depuis  
des décennies, mettait en œuvre toutes

les exigences des grandes puissances. En  
occultant la responsabilité de l'état-  
major au pouvoir depuis un demi-siècle,  
en le présentant comme le garant de la  
démocratie, l'opposition a contribué à  
diviser le peuple égyptien.

Dimanche 18 août, le général al-Sissi,  
s'exprimant devant des officiers de l'ar-  
mée et de la police, a prévenu : « *Qui-  
conque imagine que la violence fera plier  
l'Etat et les Egyptiens doit revoir sa posi-  
tion. Nous ne resterons jamais silencieux  
face à la destruction du pays.* »

L'impérialisme américain et l'Union  
européenne avec lui auraient souhaité la  
mise en place d'un gouvernement  
d'union nationale intégrant les Frères  
musulmans. Mais les manifestations  
monstrues du 30 juin, la chute de Morsi et  
la mise à l'écart des Frères musulmans  
créent une situation qui terrorise les  
sommets de l'impérialisme.

Pour l'administration américaine, le gou-  
vernement Morsi, face à la mobilisation  
de plus d'une dizaine de millions dans  
les rues, ne pourrait plus faire l'affaire  
pour mettre en œuvre tous les plans du  
FMI. De fait, bien qu'ayant répondu  
favorablement au FMI, Morsi s'est avéré  
incapable de procéder aux « réformes »  
exigées. Le peu qu'il a fait, poursuivant la  
politique de Moubarak, a alimenté la  
colère des masses égyptienne et a servi  
de détonateur à une nouvelle vague de  
mobilisation.

Les Etats-Unis ont appuyé l'armée pour  
évincer Morsi, mais se sont aussitôt pro-  
noncés pour intégrer les Frères musul-  
mans à un nouveau gouvernement  
d'union nationale pour faire face à la  
mobilisation du peuple égyptien.

Depuis l'éviction de Mohamed Morsi le  
3 juillet, le secrétaire américain à la  
Défense, Chuck Hagel, s'est entretenu  
une quinzaine de fois avec le général al-  
Sissi pour tenter de le convaincre de  
trouver un accord avec les Frères musul-  
mans. La situation échappe à tout  
contrôle et l'armée égyptienne, qui est le  
véritable régime depuis des décennies,  
fait ce qu'elle a toujours fait : la répres-  
sion violente.

Le bain de sang perpétré par le régime en  
Egypte et le blocage de la situation ne  
font qu'approfondir la crise au sommet

de l'impérialisme américain. Paralysé  
par la peur d'une déstabilisation géné-  
rale du Moyen-Orient, le président amé-  
ricain a seulement ordonné l'annulation  
de manœuvres militaires prévues avec  
l'Egypte en septembre et demandé la  
levée de l'état d'urgence ; mais il main-  
tient l'aide financière annuelle de  
1,3 milliard de dollars fournie à l'armée  
égyptienne. « *L'administration Obama  
est complice de l'horrible et sanglante  
répression lancée mercredi* », écrit le  
*Washington Post* (16 août).

Des sénateurs démocrates demandent  
l'arrêt total de l'aide à l'Egypte, tandis  
que des républicains ne le souhaitent  
pas. Une véritable panique déferle sur les  
sommets des Etats-Unis, déjà confrontés  
à la situation en Syrie, avec le risque  
d'une conjugaison d'une dislocation  
généralisée.

**PANIQUE DE L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE**

La panique secoue aussi les sommets de  
l'Etat d'Israël. « *Du Premier ministre aux  
échelons politiques inférieurs, tout le  
monde a été mobilisé pour agir auprès de  
la Maison-Blanche, du département  
d'Etat, du Pentagone, et surtout du  
Congrès, afin d'éviter une attaque frontale  
des Américains contre les généraux égyptiens* », a affirmé le commentateur mili-  
taire du quotidien israélien *Yediot  
Aharonot*, Alex Fishman.

C'est la crainte de la remise en cause du  
traité de paix israélo-égyptien de 1979 et  
de l'étroite coopération entre les mili-  
taires des deux pays, notamment dans la  
péninsule du Sinaï où opèrent des  
groupes djihadistes, qui affole les di-  
rigents. A Washington même, l'Ame-  
rican Israel Public Affairs Committee  
(Aipac), très influent groupe de pression  
pro-israélien, mène campagne auprès  
des sénateurs pour les convaincre que le  
gel des subsides américains « *pourrait  
aggraver l'instabilité en Egypte, affecter les  
intérêts américains et avoir un impact  
néfatif sur Israël notre allié* ». Il ne s'agit  
pas de l'Egypte, de l'Etat d'Israël ou  
même du Moyen-Orient, mais de la  
situation mondiale, de l'ordre mondial  
et de la capacité ou l'incapacité de l'admi-  
nistration américaine de le contrôler. ■

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**

**CHOISISSEZ VOTRE FORMULE**

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (  9,50 euros pour les plis clos)  
(datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros "découverte" : 7 euros •  12 numéros : 17 euros •  4 mois (17 numéros) : 24 euros  
 6 mois (25 numéros) : 33 euros •  1 an (51 numéros) : 65 euros •  1 an, pli clos : 110 euros

Comité : ..... Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, ave., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**ET TOUJOURS...**

**12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

**Autorisation de prélèvement**

J'autorise l'établissement teneur de  
mon compte à effectuer les prélève-  
ments chaque fin de mois de 5,80 euros  
présentés par *Informations ouvrières*.  
Je pourrai suspendre à tout moment  
ces prélèvements par simple lettre.

Date : .....  
Signature (obligatoire) :



**IMPORTANT** : n'oubliez pas  
de joindre un relevé d'identité  
bancaire ou postal,  
de dater et signer votre  
autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543